

La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

1346 http://lapresse.infinet.net



VOS FINANCES personnelles

Aujourd'hui: Les placements conservateurs
Le troisième de huit fascicules, les samedis et mercredis



Michel Girard



Qui sera le prochain?

GILLES PAQUIN
envoyé spécial, BELGRADE

Le gouvernement yougoslave s'est engagé hier à poursuivre « la lutte sacrée » contre le terrorisme albanais, responsable selon lui de l'assassinat, lundi à Belgrade, du ministre de la Défense, Pavle Bulatovic.

« Le terrorisme a enlevé la vie à notre ami Pavle », a affirmé le vice-premier ministre Nikola Sainovic en rendant hommage à son collègue lors des funérailles officielles dans la capitale.

« La lutte contre le terrorisme est notre devoir sacré et celui de l'État ; nous allons la livrer encore plus vigoureusement. Ce mal doit être extirpé », a-t-il ajouté devant un président Slobodan Milosevic au masque impassible.

Ministre de la Défense depuis 1998, Bulatovic était responsable des opérations de nettoyage des forces serbes au Kosovo avant l'intervention de l'OTAN. Il se trouvait aussi parmi les quelque 550 dirigeants yougoslaves interdits de séjour dans les pays de l'Union européenne.

Le vice-premier ministre serbe, Miodrag Popovic, a pour sa part laissé entendre lors d'une interview radiophonique que Bulatovic pourrait avoir été abattu par un commando de l'Armée de libération du Kosovo. Ancien ministre de l'Intérieur, Bulatovic avait pourtant d'autres ennemis, rapportait aujourd'hui la presse yougoslave. Membre du Parti socialiste du Monténégro, il était un adversaire acharné du mouvement pour l'indépendance de cette petite république. Depuis quelques mois, l'entourage du président indépendantiste du Monténégro, Milo Djukanovic, accusait l'armée yougoslave et Bulatovic de former des milices pour tenter un coup de force contre les autorités de Podgorica.

Le rédacteur en chef d'un bulletin d'information indépendant de Belgrade, Braca Grubacic, écrivait pour sa part hier que ce meurtre risquait de déclencher une vendetta parmi les partisans de Bulatovic. Il ajoutait que l'on pouvait même craindre un attentat contre Djukanovic.

Selon lui, il ne semble y avoir aucun lien entre le meurtre du ministre et l'assassinat, le 15 janvier dernier, du chef des milices serbes Zeljko Raznatovic surnommé Arkan. Ce dernier a été abattu dans un hôtel de Belgrade lors d'un attentat attribué à la pègre locale. Il était recherché pour crimes de guerre.

La coalition d'opposition à Belgrade a pour sa part soutenu que la Yougoslavie sombrerait dans le « chaos et l'anarchie ». Selon le porte parole de l'Alliance pour le changement, Vladan Batic, cet attentat démontre encore une fois que la population n'est plus en sécurité dans ce pays.

Bulatovic était attablé au restaurant Rad de Belgrade lorsqu'il a été tué à l'arme automatique lundi. Les

Voir QUI SERA en A2

Lisée propose que le Québec fasse une nouvelle « offre » au Canada

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

La peur d'un nouvel échec rend les Québécois totalement imperméables au discours sur les « conditions gagnantes » qu'attend Lucien Bouchard avant d'enclencher un référendum sur la souveraineté. Aussi, pour secouer cette torpeur et sortir de l'impasse constitutionnelle, le gouvernement devrait proposer un référendum sur « les besoins modernes du Québec ».

Dans un pavé de 400 pages, intitulé *Sortie de secours*, Jean-François Lisée, l'ancien conseiller de Jacques Parizeau et de Lucien Bouchard, y va de ses propositions pour que le Québec échappe au déclin démographique, politique et économique qui le guette. Le gouvernement

Bouchard devrait, selon Lisée, demander à la population le mandat de négocier avec Ottawa une « nouvelle donne » constitutionnelle assurant sa prérogative exclusive dans une courte liste de compétences, allant de l'immigration à la langue en passant par la santé, l'éducation et la culture.

Lisée ajoute aussi des propositions de son cru : le gouvernement du Québec devrait avoir une représentation distincte dans les ambassades canadiennes, l'offre du Québec au reste du Canada devrait prévoir un mécanisme de règlement des différends sur les litiges budgétaires entre les deux, le Québec devrait avoir un droit de veto sur toute modification à cette liste.

Le livre devait être lancé jeudi à grand renfort de publicité. Certains médias avaient acheté des

extraits exclusifs pour ce matin. Mais M. Lisée a devancé son lancement quand il a appris hier matin que *La Presse* avait mis la main sur une copie de son ouvrage.

Bien que « conscients que quelque chose ne tourne pas rond », les Québécois sont « désenchantés face à un projet national dont la faiblesse centrale est l'absence de succès ». « Ils ne sont pas d'humeur aux grands départs » et sont devenus quasiment allergiques à la thèse des

Jean-François Lisée
« Ils ne sont pas d'humeur aux grands départs » et sont devenus quasiment allergiques à la thèse des

Voir LISÉE en A2

Un stade de 200 millions pour les Expos



La maquette du nouveau stade des Expos au centre-ville a été officiellement dévoilée hier matin. Le complexe sportif d'une valeur de 200 millions comprendra 36 287 sièges, 66 loges corporatives, mais il ne sera pas chauffé. Si tout va bien, sa construction débutera ce printemps.

Loria exige plus d'argent de Labatt pour associer son nom au stade

ALEXANDRE PRATT

La compagnie Labatt devra payer plus cher si elle veut associer son nom au nouveau stade de baseball de Montréal.

Le président des Expos, Jeffrey Loria, désire en effet rouvrir le contrat de commandite signé en mai 1998 par Labatt et Claude Brochu. Cette entente d'une durée de 20 ans assure une commandite de 100 millions à l'équipe, une somme que les investisseurs américains jugent insuffisante. Ils exigent de Labatt qu'elle délègue de nouveau les cordons de sa bourse pour accoler son nom à celui du futur stade au centre-ville.

« Nous devons recommencer (les discussions) si je veux que mes petits-enfants assistent à une partie de baseball dans le nouveau

stade », a expliqué le vice-président de l'équipe, David Samson.

Or, la direction de Labatt soutient que son entente est toujours valide et elle n'entend pas plier face aux menaces de Jeffrey Loria et David Samson. « Nous voulons demeurer un partenaire des Expos, mais nous resterons fermes sur la valeur de notre entente de 100 millions », a confié la directrice des communications de Labatt, Isabelle Lavoie.

Le brasseur est un commanditaire majeur des Expos depuis 15 ans. « Nous étions là bon an, mal an », rappelle Mme Lavoie. Per-

L'essence à 80 cents le litre en juin?

MARTIN VALLIÈRES
du bureau de La Presse, TORONTO

À moins de changements rapides dans le marché du pétrole, le prix de l'essence à la pompe pourrait atteindre le prix record de 1,50 \$US le gallon aux États-Unis, l'équivalent de 78 à 80 cents le litre au Québec, durant la période de pointe de consommation de l'été prochain.

Le changement le plus pressant est le rappel, souhaité d'ici la fin de mars, de la baisse volontaire de production des 11 pays membres de l'OPEP, qui comptent pour le tiers de l'approvisionnement mondial, selon des analystes américains cités dans les agences de presse financières ces jours-ci. Ces analystes soulignent notamment que les réserves de pétrole brut aux États-Unis se trouvent maintenant à leur niveau le plus bas depuis 23 ans. Les raffineurs hésitent à refaire leurs stocks à prix élevé, misant sur une retombée prochaine des cours.

Au même moment, une récente vague de froid aux États-Unis a prolongé la saison de production de mazout, retardant d'autant le raffinage des stocks d'essence à moteur pour la forte saison de consommation, de mai à octobre.

Par ailleurs, ont noté hier à Toronto deux économistes de la firme financière Marchés

Voir L'ESSENCE en A2

Du cinéma à la maison

Faire l'acquisition d'un système de cinéma maison exige une bonne dose de patience et de courage. Choisir écran, amplificateur, lecteur DVD et enceintes acoustiques peut devenir un véritable casse-tête. Pour vous aider à vous y retrouver, *La Presse* publie aujourd'hui un cahier spécial Consommation consacré à toutes ces questions.

À lire dans le cahier F

INDEX

Petites annonces - affaires E2
- index D6
- immobilier D6, D7
- marchandises D7
- emplois D7, G2 à G4
- automobile G5, G6

Arts et spectacles D1 à D4, D8
- horaire spectacles D4
- horaire télévision D2
- télévision D1

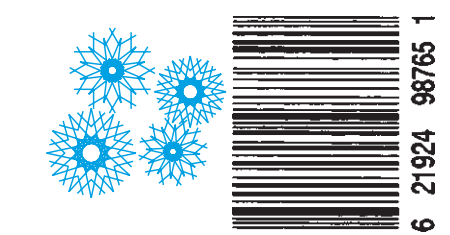
Bandes dessinées G4
Bridge G6
Décès G7
Économie E1 à E15
Feuilleton G3
- Pub.-marketing E16

Êtes-vous observateur D6
Horoscope G5
Loteries A2, A8
Mode C1 à C5
Monde C6, C8, G1, G6, G7
Mots croisés G3, S10

Mot mystère G2
Opinions B3
Politique B1, B4 à B7
Tabloïd Sports
- Michel Blanchard S5

ÉDITORIAL
Le prix de la convergence
- Alain Dubuc
page B2

MÉTÉO
Nuageux avec faible neige
Max. -3
Min. -14
Cahier Sports, page 16



J'AI BESOIN DE VACANCES • J'AI BESOIN DE VACANCES • J'AI BESOIN DE VACANCES • J'AI BESOIN DE VACANCES • J'AI BESOIN DE VACANCES

Tout inclus prix à partir de / pour 1 sem.	Club Med	multi-voyages Permis du Québec	Destination Primeurs	Vols seuls à partir de / Taxes incluses
Acapulco 798 \$	Puerto Plata 1 299 \$	Huatulco 1 399 \$	Sandals Jamaïque 1 528 \$	FT. LAUDERDALE 279 \$
Puerto Vallarta 898 \$	Bayahibe 1 298 \$	Cancun 1 899 \$	8 jours tout inclus 1 528 \$	PARIS 499 \$
Cayo Coco 1 148 \$	Punta Cana 1 298 \$	Ixtapa 1 499 \$	Croisières des Caraïbes 8 jours 1 249 \$	ACAPULCO 399 \$
Cancun 798 \$	Cartagène 1 048 \$	Martinique 1 899 \$		COSTA RICA 629 \$
Huatulco 1 058 \$	Nicaragua 1 098 \$	Carte About 1 599 \$		CANCUN 429 \$
Manzanillo 898 \$	San Andres 1 098 \$			MARTINIQUE 429 \$
Havane 1 068 \$				HONG KONG 1 099 \$
				PUERTO PLATA 429 \$
				BANGKOK 1 199 \$

Appellez-nous NOUS VOUS GARANTISSONS LES MEILLEURS PRIX

Suites de la une

Lisée propose que le Québec fasse une nouvelle « offre » au Canada

LISÉE / Suite de la page A1

« conditions gagnantes », affirme Lisée dans son livre qu'il présente comme « une sortie de secours ».

« Je pense toujours que la souveraineté est, de loin, la meilleure option », a insisté hier M. Lisée en conférence de presse. Il se défend bien de proposer un « renouvellement du fédéralisme », et espère que suffisamment de militants péquistes endossent publiquement ses vœux pour que sa proposition soit débattue au congrès de mai.

Dans les coulisses du cabinet de Lucien Bouchard, M. Lisée prônait cette thèse depuis le début de 1999. Son départ, huit mois plus tard, témoigne du refus du premier ministre « de se faire porteur de ce projet » car « s'il l'avait fait, ce livre n'existerait pas », laisse-t-il tomber, refusant de critiquer son « ami », louant son « instinct extraordinaire » d'avoir songé à la stratégie des « con-

ditions gagnantes » devant l'évidence que les Québécois hésitent à endosser la souveraineté.

Avec cette liste de demandes, le référendum porterait « sur le socle de base de la volonté québécoise », estime Lisée, qui a fait faire par la maison Léger et Léger une enquête qui montre que sur chaque point, la population approuverait les attentes du Québec. Et même, 56 % des Québécois diraient oui à un référendum où Lucien Bouchard « solliciterait le mandat d'obtenir plus de pouvoir pour le Québec au sein du Canada ».

Une victoire du oui à un tel référendum « recréerait le rapport de force », estime Lisée, et donnerait de la vigueur à l'Assemblée nationale pour s'opposer aux intrusions fédérales. En outre, avec un tel verdict, le Québec enverrait un message clair à l'approche des prochaines élections fédérales. Si après avoir obtenu un tel mandat de la population, le gouvernement du Québec se fait claquer la porte au nez à Ottawa, une majorité de Qué-

bécois opteront alors « pour la souveraineté sans tactique, sans arrière-pensée », croit M. Lisée. Ottawa serait en mauvaise posture, fragilisé par le résultat du référendum avec ses conséquences sur les élections fédérales.

Dès samedi, au conseil national, M. Bouchard avait sans appel soutenu qu'il ne saurait y avoir de référendum sur autre chose que la souveraineté, rappelait hier le cabinet du premier ministre. Hier, le ministre Joseph Facal rappelait que son patron « avait été tout à fait clair » et écarté toute stratégie qui pourrait mener ailleurs qu'à la souveraineté du Québec.

Pour le chef de l'ADQ, Mario Dumont, « l'auteur des conditions gagnantes reconnaît enfin que cette stratégie affaiblit le Québec. J'espère que le Parti québécois en prend bonne note ».

Hier, M. Lisée a refusé de préciser s'il pouvait compter sur des appuis au conseil des ministres.

Au terme d'une démonstration très docu-

mentée, Lisée conclut que « le peuple du Québec, en pleine forme, est à la veille de subir un déclin collectif multiforme ». L'impuissance s'emparera des décideurs politiques et, au lieu de dire, comme actuellement, « c'est la faute à Ottawa », le mot d'ordre sera « d'aller à Ottawa » où, si la tendance se maintient, le Parlement sera anglophone dans une proportion de 85 %. Déjà on observe que jamais l'économie du Québec n'a généré autant de recettes fiscales, et pourtant Québec est dans l'incapacité de payer ses factures de santé et d'éducation. Sur le plan démographique, le Québec périlite et le français est inexorablement battu en brèche à Montréal. Avec des formules reprises par Lucien Bouchard en fin de semaine, Lisée soutient qu'Ottawa a introduit « une bombe à retardement » dans les finances publiques québécoises. La politique d'assurance-emploi qui relègue à l'aide sociale 60 % des chômeurs rend le Québec extrêmement vulnérable à la prochaine récession, relève-t-il.

Qui sera le prochain ?

QUI SERA / Suite de la page A1

deux hommes qui l'accompagnaient ont été légèrement blessés. L'un d'eux, Vuk Obradovic, était le directeur de la Banque Yu Garant, une institution liée à l'armée yougoslave. L'autre était le directeur de l'établissement.

Des proches du banquier ont indiqué à *La Presse* que Bulatovic était non seulement un ami d'Obradovic, mais également celui qui avait le plus favorisé sa rapide ascension dans les coulisses du pouvoir et de l'argent.

L'inquiétude augmente chez les gens en place devant la multiplication des attentats, mais parmi la population on ne s'étonne plus de cette violence politico-mafieuse. La question qu'on se pose n'est pas tellement qui est coupable, mais qui sera le prochain ?

L'essence à 80 cents le litre en juin ?

L'ESSENCE / Suite de la page A1

mondiaux CIBC, la flambée du prix du pétrole brut depuis six mois n'a pas encore provoqué la hausse des livraisons à laquelle on s'attendait de la part des pays producteurs hors de l'OPEP et de la région du golfe Persique.

De l'avis de Jeff Rubin et de Peter Buchanan, cette situation indique que ces pays ne peuvent en fait augmenter leur production de pétrole brut sans d'abord réinvestir massivement pour développer de nouveaux gisements et implanter des technologies d'extraction plus efficaces, mais aussi beaucoup plus coûteuses.

« Il y a eu très peu d'investissements dans de nouveaux gisements au cours des dernières années en raison du bas prix du pétrole. Pour rattraper ce retard et répondre à la hausse de la demande provoquée par la

croissance économique mondiale, les producteurs de pétrole hors de l'OPEP devront investir considérablement », a expliqué M. Buchanan. « Et pour financer ces investissements, qui pourraient prendre un à deux ans avant de faire effet sur le marché, ces producteurs devront pouvoir compter sur un prix du pétrole autour de 30 \$ US le baril pour un certain temps. »

Pour sa part, Jeff Rubin a souligné la relative léthargie en Bourse des actions des compagnies productrices de pétrole, notamment dans l'ouest du Canada, alors que le prix du pétrole a plus que doublé depuis un an. A son avis, cette léthargie boursière est attribuable à la perception générale « que la récente flambée du pétrole est temporaire, en réaction à court terme à l'OPEP, et qu'une autre vague de pétrole bon marché arrivera bientôt sur le marché ».

Pourtant, a poursuivi M. Rubin, « si ce pétrole à bon marché était vraiment disponible

dans les pays producteurs non membres de l'OPEP, on le verrait arriver sur le marché. Ce n'est pas le cas pour ce que les géologues décrivent comme la courbe descendante des réserves exploitables à moindre prix hors de la région du golfe Persique. »

Bref, de l'avis général des analystes et économistes, les consommateurs de produits pétroliers, en particulier les automobilistes, peuvent s'attendre à leur année la plus coûteuse depuis au moins dix ans. C'était au moment où la guerre du Golfe avait fait exploser temporairement le prix du pétrole brut. Moins de deux ans plus tard, l'économie nord-américaine était en pleine récession. Cette fois-ci, selon les économistes Rubin et Buchanan, la remontée du prix du pétrole a commencé à faire pression sur le marché obligataire. Les investisseurs s'inquiètent d'une poussée inflationniste induite par le pétrole, qui obligerait les banques centrales à relever leur taux directeur.

Un stade de 200 millions pour les Expos

LE NOUVEAU / Suite de la page A1

construction du nouveau stade. Chez Labatt, on soutient que le montant de la commandite est semblable à ceux convenus entre les équipes américaines et les multinationales qui associent leur nom à des complexes sportifs. « Pendant huit mois, nous avons étudié les contrats de commandite de toutes les autres équipes de baseball en Amérique du Nord, a déclaré Isabelle Lavoie. Notre entente reflète bien le marché. »

Cet accrochage entre Labatt et les Expos a été révélé publiquement hier matin, lors de la période de questions qui a suivi le dévoilement officiel de la maquette du futur stade de baseball des Expos.

Comme le révélait *La Presse* la semaine dernière, le complexe sportif d'une valeur de 200 millions est fort différent du projet initial de Claude Brochu. Ceinturé d'une paroi de verre, il comptera plus de 36 200 sièges et

66 loges corporatives. « Ça n'a rien à voir avec ces immenses structures de béton des années 1970, a laissé savoir Jeffrey Loria, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 17 h 30; ■ à Saint-Eustache: organisée par les Chevaliers de Colomb, en collaboration avec les Filles d'Isabelle de Saint-Eustache, salon des Chevaliers de Colomb, 109, rue Saint-Nicolas, de 10 h à 20 h 30. Objectif: 350 donateurs; ■ à Granby: Filles d'Isabelle, salle du club de l'Âge d'Or de Granby, 95, boul. Leclerc Est, de 10 h à 20 h 30. Objectif: 300 donateurs; ■ à Longueuil: Collège Charles-Lemoyne, pavillon L'Envol, cafétéria, 2301, boul. Fernand-Lafontaine, de 13 h 30 à 20 h. Objectif: 85 donateurs.

Les amateurs devront par contre s'habiller chaudement en avril et en septembre, car il n'y aura pas de toit et les bancs ne seront pas chauffés. A ceux qui avaient des doutes sur la capacité des Expos d'attirer 36 000 spectateurs lors des journées froides, David Samson a répondu qu'« à New York, les gens n'ont pas d'objection à porter des manteaux d'hiver lors de la Série mondiale ».

Fait à noter, aucun actionnaire canadien n'était présent à cet événement pourtant important dans le dossier de la relance des Expos. Si tout va bien, la construction du stade débutera ce printemps et les Expos y disputeront leur match d'ouverture de la saison 2002.

Presse Canadienne OTTAWA

Des négociations en vue d'une entente globale sur le libre-échange des produits agricoles et des services sont de nouveau à l'ordre du jour de l'Organisation mondiale du commerce, a annoncé hier le gouvernement fédéral.

Le Canada appuie fermement le lancement de nouvelles négociations sur l'agriculture et les services, qui représentent tous les deux des secteurs d'une importance économique vitale pour le pays, affirme un communiqué émis hier par le ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew.

OMC: reprise des négociations sur les produits agricoles

L'ex-ministre Sergio Marchi, qui était titulaire du Commerce international avant d'être nommé ambassadeur du Canada auprès de l'Organisation mondiale du commerce, dirigera le Conseil pour le commerce des services de l'OMC.

Ce conseil dirigera les négociations sur les services, qui toucheront notamment l'industrie bancaire et des assurances ainsi que le tourisme.

Les négociations sur les services devraient reprendre plus tard ce mois-ci et celles sur les produits agricoles, dans la semaine débutant le 20 mars.

La dernière ronde de négociations de l'OMC a fait chou blanc lorsque des manifestations en ont provoqué l'interruption, à Seattle, en décembre dernier.

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272
Abonnement : (514) 285-6911

Télécripteur pour abonnement : (514) 285-7039

Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30

Samedi de 7 h à midi

Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : (514) 285-7070

Promotion : (514) 285-7100

Les petites annonces : (514) 285-7111

Télécripteur : (514) 848-6287

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : (514) 285-6816

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces

Détaillants : (514) 285-6931

National, TéléPlus : (514) 285-7306

Carrières et professions,

Nominations : (514) 285-7320

Comptabilité

Grandes annonces : (514) 285-6892

Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée,

7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.

<http://lapresse.infinet.net>

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne -

Contrat de vente numéro 0531650»

Port de retour garanti. (USPS003692)

Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES

La quotidienne à trois chiffres : 2-1-1 à quatre chiffres : 0-2-2-9

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, Héma-Québec attend les donneurs aux endroits suivants:

■ à Montréal: Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 17 h 30;

■ à Saint-Eustache: organisée par les Chevaliers de Colomb, en collaboration avec les Filles d'Isabelle de Saint-Eustache, salon des Chevaliers de Colomb, 109, rue Saint-Nicolas, de 10 h à 20 h 30. Objectif: 350 donateurs;

■ à Granby: Filles d'Isabelle, salle du club de l'Âge d'Or de Granby, 95, boul. Leclerc Est, de 10 h à 20 h 30. Objectif: 300 donateurs;

■ à Longueuil: Collège Charles-Lemoyne, pavillon L'Envol, cafétéria, 2301, boul. Fernand-Lafontaine, de 13 h 30 à 20 h. Objectif: 85 donateurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Tous en coeur!

■ La Saint-Valentin de l'an 2000 tombant un lundi, pourquoi ne pas rendre hommage à Cupidon dès le 11 février ? Seul ou en couple, il est possible de célébrer pendant quatre jours ! Demain, le cahier Sortir propose aux tourtereaux et aux coeurs seuls qui aimeraient bien battre à l'unisson des soupers en tête-à-tête, des parties romantico-techno, des virées dans des chocolateries ou des boutiques de vêtements très légers et même un choix musical pour ceux qui préfèrent se déclarer leur amour à la maison. Love is in the air...

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?

Répondez à la question du jour:

— par téléphone, en composant le 514-285-7333;

— par Internet : <http://lapresse.infinet.net>

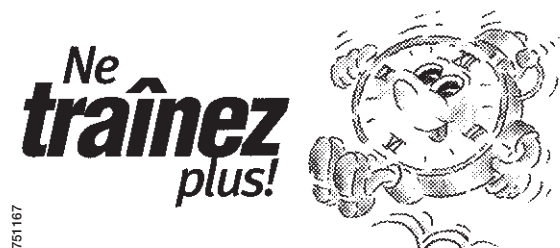
La ministre des Ressources humaines, Jane Stewart, devrait-elle remettre sa démission comme le demandent les partis d'opposition à la Chambre des communes?

Êtes-vous en faveur de la fusion de Vidéotron avec Rogers Communications?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 34 %
Non: 66 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.



Abonnez-vous!

Professionnels de la santé et de la mise en forme à votre service

Évaluation médicale sérieuse, programme personnalisé

Golf • Sauna • Bicyclette • Volley-ball • Musculation • Massothérapie • Aérobic • Aérostep • Low impact

Clinique anti-tabac • Cours de réanimation • Cours de natation et aquaforme • Contrôle du poids

Contrôle du cholestérol • Course et marche rapide sur piste surélevée...et bien plus!

(514) 374-1480

Visites guidées chaque semaine

Le Centre Épic de l'Institut de Cardiologie de Montréal
5055, rue Saint-Zotique Est
Montréal (Québec) H1T 1N6



Actualités

Elle a tué son fils : coupable mais non responsable

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La juge Micheline Dufour a décidé hier que Carole Robichaud était « coupable » de la mort de son fils, mais que sa responsabilité criminelle n'était pas engagée en raison des troubles mentaux dont elle souffrait. Elle était accusée d'homicide involontaire.

Mme Robichaud a été confiée à l'Institut Louis-Philippe-Pinel pour y recevoir les soins appropriés tant qu'ils seront requis. Une commission indépendante jugera quand elle pourra reprendre sa liberté.

Le 6 décembre 1998, Mme Robichaud, 31 ans, a tué son fils de 19 mois, Simon, par suffocation dans la demeure familiale de Laval. Le petit corps sans vie avait été retrouvé par ses grands-parents. Le père de l'accusée avait alors constaté que sa fille avait les yeux exorbités et il a cru qu'elle n'avait pas longtemps à vivre tellement son état semblait grave.

Au moment du drame, l'accusée était enceinte, et son mari, Serge Martin, venait de la quitter. Il a affirmé en cour que son fils n'aurait pu avoir une meilleure mère.

« Deux événements angoissants ont jalonné sa vie, rappelle la juge Dufour. À 18 ans, elle se souvient des gestes sexuels faits par le mari de sa grand-mère quand elle avait six ans. Elle a consulté un psychologue. L'autre événement s'est passé à son travail : un braquage armé. L'accusée a alors réagi avec sang-froid et maîtrisé la situation. »

Dans son témoignage, Carole Robichaud a raconté que lorsqu'elle avait dévoilé les agissements sexuels du mari de sa grand-mère à sa mère, celle-ci n'avait rien fait pour la protéger. C'est ainsi qu'à la naissance de Simon, elle a refusé de le faire garder.

Devant le tribunal, le père de l'accusé a dit d'elle « qu'elle était trop attachée à Simon. C'était abusif. Elle ne voulait rien savoir de la garderie. »

Durant les mois qui ont précédé le drame, les problèmes financiers du couple se sont accumulés. À l'automne, elle est enceinte d'un deuxième enfant et Simon se casse une jambe. Malgré tous ses déboires, elle refuse de demander de l'aide. Elle croit au destin spirituel, qu'un jour l'argent va commencer à rentrer. N'en pouvant plus, son mari quitte la maison le vendredi 4 décembre. Durant le week-end, elle lui téléphone pour lui faire part de son désespoir.

Selon la juge, il ressort clairement de l'ensemble de la preuve que l'accusée, jusqu'au moment du drame, devait être une enfant, une adolescente et une jeune femme parfaite. Elle avait aménagé sa vie pour y parvenir, mais à l'automne 1998, cette vie commence à basculer, ses repères ne répondent plus et tout commence à s'effondrer : travail, argent et surtout vie matrimoniale.

« Pendant les mois qui ont précédé le geste fatal, écrit la juge Dufour, elle a lutté désespérément pour sauver tout ce qui était sa vie. Une idée centrale cependant se précisait, il faut sauver Simon, il ne doit pas souffrir. La mort sera la solution. »

Les deux psychiatres appelés à témoigner, l'un pour la poursuite et l'autre en défense, reconnaissent que Carole Robichaud n'a pas de personnalité « border line », d'impulsivité induite, de malveillance, de méchanceté ou de malice.

« Il m'apparaît après avoir analysé toute la preuve, poursuit la juge, que madame Robichaud souffrait d'un état anormal qui affectait sa raison et son bon fonctionnement. Au moment où elle a posé l'acte, elle était en état de dissociation d'ordre psychotique. »

Elle ajoute que l'avocate de l'accusée, Simone Santerre, a prouvé que Carole Robichaud souffrait de troubles mentaux, le 6 décembre 1998, ce qui la rendait incapable de juger de la nature et de la qualité de l'acte posé ou de savoir que l'acte était mauvais.

Le procureur de la Couronne, Pierre Teasdale, a déclaré que le jugement était conforme à l'ensemble de la preuve. « Le juge a tenu compte de la preuve dans laquelle il y avait des facteurs humains », a-t-il ajouté.

Manif des employés d'entretien devant la résidence du patron de la STCUM

MARIE-CLAUDE GIRARD

Les employés d'entretien de la STCUM ont donné un ton personnel au conflit qui les oppose à la direction en manifestant devant la résidence du directeur général de la société de transport, Jacques Fortin.

Après leur quart de travail, en fin d'après-midi, plusieurs centaines d'employés ont afflué vers la rue Guy en métro et à bord d'autobus scolaires loués. Contrairement aux chauffeurs qui avaient pris d'assaut le siège social de la STCUM avec leurs autobus, les employés d'entretien ne pourront pas être accusés d'avoir utilisé l'équipement de la Société, souligne un manifestant.

Le cri de guerre des manifestants: « Piger c'est voler. » « Piger », c'est-à-dire cesser de contribuer à la caisse de retraite, comme la STCUM se propose de le faire pendant l'équivalent de quatre ans et demi.

Le syndicat des employés d'entretien ne fait pas grand cas de la mise en demeure envoyée il y a quelques semaines par la direction de la STCUM concernant les caricatures jugées offensantes pour le directeur général. Les manifestants étaient nombreux à brandir des affiches et slogans dépeignant M. Fortin comme un clown. Plusieurs mécaniciens arboraient même le nez rouge réglementaire.

La STCUM réfléchissait hier aux moyens légaux d'empêcher la diffusion des ces images.

Les policiers de la CUM qui surveillaient la manifestation hier ont eux-mêmes vu leur employeur cesser de contribuer à leur caisse de retraite, mais avec leur consentement dans leur cas. Pour récupérer les 6 % de masse salariale dont Québec les a privés, les policiers et le SPCUM se sont entendus pour cesser de cotiser à la caisse de retraite pendant quelques années.

De son côté, le syndicat des chauffeurs et opérateurs de métro a poursuivi la ronde de négociations accélérée entreprise à la faveur d'une trêve des moyens de pression d'une dizaine de jours.

Les retards n'ont pas cessé pour autant. Lundi et hier matin, une centaine d'autobus étaient toujours retenus à l'heure de pointe parce qu'ils n'avaient pas été réparés.

Officiellement, les employés d'entretien n'exercent pas de moyens de pression. Il n'y a pas eu de directive syndicale incitant les employés à ralentir la cadence, selon le président du syndicat, Gaétan Châteauneuf. Mais la STCUM constate des retards, notamment dans la fabrication et l'assemblage de pièces de freins. « Il y a énormément de mécontentement », admet M. Châteauneuf.

Une rencontre de conciliation aura lieu jeudi. Un grief a été déposé contre la décision de la STCUM de suspendre ses cotisations à la caisse de retraite.



ARMAND TROTIER, La Presse

Après leur quart de travail, en fin d'après-midi, plusieurs centaines d'employés ont afflué vers la rue Guy en métro et à bord d'autobus scolaires loués. Contrairement aux chauffeurs qui avaient pris d'assaut le siège social de la STCUM avec leurs autobus, les employés d'entretien ne pourront pas être accusés d'avoir utilisé l'équipement de la Société.



PHOTO ARMAND TROTIER, La Presse

C'est à l'intérieur de ce bureau de poste où deux enquêteurs interrogent un témoin qu'a débuté le drame qui s'est terminé par un suicide.

Un vol tourne à la tragédie

HUGO DUMAS

La maîtresse de poste de Mont-Saint-Grégoire a connu une horrible journée hier, quand un voleur, après avoir voulu dérober les recettes du bureau de poste, l'a traînée de force chez elle, puis s'est suicidé sous ses yeux.

Cette étrange histoire a débuté vers 12h25, au petit bureau de poste de Mont-Saint-Grégoire situé au 51, avenue du Curé-Dupuis, à deux pas de l'église du village, en Montérégie. « Un appel entre à ce moment au 911 pour signaler qu'une personne en détresse était allongée par terre dans le bureau de poste », dit l'agent Manon Gagnard de la Sûreté du Québec (SQ).

Un policier de la SQ, qui patrouillait dans le secteur, est arrivé peu de temps après, mais le bureau de poste était désert. Un fouillis régnait à l'intérieur, divers objets étaient éparpillés sur le plancher, de la monnaie traînait sur le sol, le tiroir de la caisse était ouvert. À l'extérieur du petit commerce, un témoin a indiqué au policier que la

maîtresse de poste, Claire Landry, était partie à pied, avec un homme à l'allure louche, en direction de la caisse populaire du boulevard du Frère-André.

Ce même témoin a ajouté avoir vu cet homme, quelques minutes auparavant, rôder dans le secteur au volant d'une voiture. Une femme était alors assise à ses côtés, selon les informations de la SQ.

Quelques minutes plus tard, le policier a retracé la paire, qui marchait en direction de la maison de Mme Landry, au 202, rue Gilmore, à moins de 500 mètres du bureau de poste.

Des voisins interrogés hier par La Presse ont aperçu Mme Landry dans la rue à ce moment, mais ont tout simplement cru qu'elle se trouvait en compagnie d'un ami, car il la tenait par la main.

Des renforts ont été rapidement appelés. Mme Landry et le voleur, qui était armé, ont pénétré dans la petite maison de brique grise. Le policier a garé sa voiture tout près, en est descendu, puis a entendu un seul coup de feu. Paniquée, Mme Landry est alors sortie de sa maison en courant et s'est jeté dans les bras de l'agent de la SQ. Le voleur venait de se tirer une balle dans la tête.

Pourquoi le voleur s'est-il suicidé ? Avec la police à ses trousses,

il s'est probablement senti coincé, dit l'agent Gagnard. La SQ ne pouvait expliquer clairement hier ce qui s'était passé dans le bureau de poste pour que ce vol qualifié puisse prendre une tournure aussi dramatique.

Mme Landry, dans la quarantaine, a été conduite à l'hôpital du Haut-Richelieu, à Saint-Jean-sur-Richelieu. Elle n'a pas été blessée par l'arme à feu, mais souffre d'un violent choc nerveux. Elle a brièvement été interrogée hier par les enquêteurs de la SQ.

Vers 13h45, un policier a aperçu l'auto du voleur, garée non loin du bureau de poste. Une femme y était assise et attendait vraisemblablement le retour du voleur. Elle a été arrêtée sur-le-champ. La présumée complice a ensuite été menée au quartier général de la SQ à Montréal, rue Parthenais, pour y être interrogée.

La SQ soupçonne que ce larcin puisse être relié à une dizaine d'autres qui ont été commis, depuis plusieurs semaines, dans des bureaux de poste et des établissements bancaires de la Montérégie. Au cours de la dernière semaine, les bureaux de poste de Sainte-Madeleine et de Saint-Eugène avaient déjà été braqués.

« Et les façons de procéder se ressemblent étrangement », dit l'agent Gagnard.

Blindé découpé au chalumeau : un travail d'experts

PIERRE GINGRAS

Les voleurs qui ont découpé au chalumeau une grande ouverture dans la porte arrière du camion blindé de la compagnie Secur, lundi, à Brossard, étaient manifestement des experts en la matière, estiment les policiers de la sûreté municipale.

Ils ont procédé avec minutie, sachant probablement le type de métal qu'ils devaient découper. L'ouverture de 40 cm sur 60 qui leur a permis de mettre la main sur des milliers de dollars, a été réalisée en moins de dix minutes, le temps que les deux employés de Secur aillent cueillir la recette de la journée du magasin-entrepôt Costco (anciennement connu sous le nom de Club Price), boulevard Taschereau.

Selon des experts interrogés à ce sujet, ce type de découpage est facilement réalisable dans de courts délais s'il est fait par une personne expérimentée. Le matériel de base peut être constitué d'une torche et d'une bonbonne d'acétylène et d'une autre contenant de l'oxygène. D'un poids d'une vingtaine de kilos, ce type d'équipement mobile est souvent utilisé par les plombiers, dit-on.

Le matériel dont se sont servis les voleurs n'a pas été retrouvé sur les lieux du vol et, hier, la police ne savait toujours pas le montant exact de la somme volée. Pour sa part, la compagnie Secur n'a pas voulu émettre de commentaires. Les employés de Secur avaient visité d'autres commerces plus tôt dans la journée. Le vol est survenu vers 15 h et la police est toujours à la recherche de témoins. Le véhicule était stationné tout près de l'entrepôt Costco et il n'est pas impossible qu'un autre camion ait caché à la vue le travail des experts en chalumeau.

Dans le passé, Secur, une filiale du Mouvement Desjardins, utilisait trois agents par camion lors du transport de valeurs. L'un d'entre eux restait dans le fourgon lorsque ses deux collègues faisaient une cueillette.

Depuis 1998, explique un représentant syndical d'un des nombreux syndicats de chez Secur, le transport est fait par deux hommes seulement dans certaines circonstances. C'était le cas lors du vol de Brossard.

Le dossier Lizotte confié à deux procureurs de Longueuil

ÉRIC TROTTIER

Le dossier de l'affaire Lizotte a finalement été confié à des procureurs de la Couronne de Longueuil, et pas n'importe lesquels.

Selon des informations obtenues par *La Presse*, le procureur-chef de la Couronne de Longueuil, Michel Breton, s'est vu confier le dossier, qui pourrait donner lieu à des accusations criminelles contre deux policiers de la CUM, afin d'assurer une meilleure transparence dans le processus judiciaire. Le dossier avait d'abord été soumis à la Couronne de Montréal.

« Nous avons demandé un complément d'enquête et nous attendons les résultats de nos demandes, a indiqué hier M^e Breton. On doit aussi rencontrer les témoins de cette affaire. Je dirais qu'on en a encore pour deux semaines avant de pouvoir prendre une décision. »

M^e Breton, procureur-chef depuis huit ans à Longueuil, a demandé à une étoile montante à la Couronne, Josée Grandchamp, de piloter le dossier avec lui.

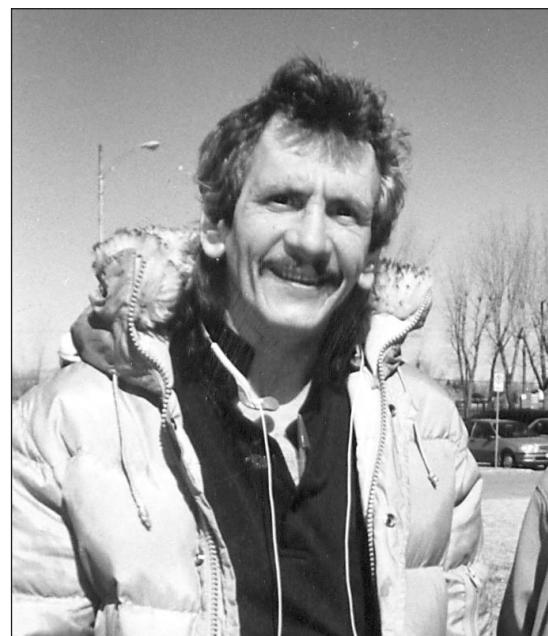
M^e Grandchamp commence à posséder une bonne expérience des procès dans lesquels des policiers sont accusés. Elle n'a pas froid aux yeux, ne se laisse pas intimider et est d'une honnêteté à toute épreuve, disent ceux qui la connaissent. Les citoyens qui ont suivi — nombreux — le procès toujours en cours des policiers de la Sûreté du Québec de Cowansville reconnus coupables d'entrave à la justice pour avoir voulu protéger la fille d'un collègue arrêtée au volant en état d'ébriété après un accident qui a fait quatre blessés l'ont constaté rapidement.

Josée Grandchamp a aussi fait condamner en 1997 deux autres policiers de la SQ qui s'étaient parjurés dans un procès pour agression sexuelle. Auparavant, pendant trois ans, elle a dirigé un procès impliquant trois policiers de la SQ de Candiac accusés de brutalité policière (un seul a été condamné).

M^e Grandchamp et M^e Breton doivent déterminer si les deux policiers de la CUM qui ont arrêté le clochard Jean-Pierre Lizotte, le 5 septembre dernier, ont causé les blessures qui ont conduit à sa mort, survenue le 16 octobre après un mois et demi d'hospitalisation. Ils doivent aussi prendre une décision au sujet du portier du bar du Shed Café, boulevard Saint-Laurent, où tout a commencé, et qui aurait fait une prise du cou à Lizotte, avant de le jeter au sol.

Rappelons que cette intervention policière a été gardée secrète par la police en raison, a expliqué le directeur Michel Sarrazin, d'une série de quiproquos administratifs.

L'un de ceux qui critiquent le plus le service de police pour son attitude dans l'affaire Lizotte, Yves Manseau, du Mouvement action justice, a accueilli avec soulagement la nouvelle voulant que le dossier ait atterri entre les mains de M^{es} Breton et Grandchamp : « Ça montre qu'ils ont une certaine volonté d'agir », a-t-il dit.



PHOTOTHÈQUE La Presse

Jean-Pierre Lizotte

Le commissaire Monty refuse d'enquêter sur la plainte contre le chef de police

ÉRIC TROTTIER

Le commissaire à la déontologie policière refuse d'enquêter sur la plainte portée par le Mouvement action justice (MAJ) contre le directeur du Service de police de la CUM, Michel Sarrazin, à la suite de l'affaire Jean-Pierre Lizotte.

Le porte-parole du MAJ, Yves Manseau, a jusqu'à ce matin pour en appeler de la décision du commissaire à la déontologie, Paul Monty.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir à M. Manseau, M. Monty explique que le code de déontologie policière « ne détermine que les devoirs et normes de conduite des policiers dans leurs rapports avec le public ».

La plainte portée par M. Manseau en décembre dernier déplorait la « conduite dérogatoire » de M. Sarrazin à la suite de la mort de Jean-Pierre Lizotte, survenue le 16 octobre dernier. Le MAJ reprochait au directeur du SPCUM d'avoir avisé le ministre de la Sécurité publique un mois après avoir été informé du décès du clochard, contrevenant ainsi aux règles énoncées par le Guide des pratiques policières, qui stipule qu'un décès survenu à l'occasion d'une intervention policière doit être immédiatement signalé au ministre de la Sécurité publique ou à son représentant.

Or, fait remarquer le commissaire à la déontologie, cette cause ne « concerne pas un policier dans ses rapports avec le public ». Par conséquent, poursuit-il, « le commissaire n'a pas compétence » pour enquêter sur une telle plainte.

Yves Manseau a dit hier qu'il allait porter cette décision en appel. « Le commissaire dit qu'il ne s'agit pas d'une affaire de policier dans ses rapports avec le public. Mais l'objet de ma plainte porte précisément sur le manque de transparence de Michel Sarrazin envers la population dans ce dossier », indique M. Manseau, qui a encore l'intention de demander une enquête publique sur la mort de M. Lizotte ainsi que sur d'autres morts d'homme impliquant des policiers du SPCUM survenues ces dernières années.

Vote en cours aux Postes

LIA LÉVESQUE
Presse Canadienne

Les 45 000 postiers et facteurs du Canada, dont 10 500 au Québec, ont commencé à voter sur l'entente de principe intervenue entre leur syndicat et la Société canadienne des postes.

Pour la grande région de Montréal, quatre assemblées auront lieu demain et un seul vote sera pris. À Québec, l'assemblée s'est déroulée mardi ; à Sherbrooke, elle aura lieu samedi, à Hull demain, au Saguenay—Lac-Saint-Jean les 16 et 17 février, à Granby le 20, dans l'Outaouais demain et à Trois-Rivières, l'assemblée a déjà été tenue dimanche dernier. Pour l'ensemble du pays, les assemblées se tiennent depuis samedi dernier jusqu'au 20 février.

Jusqu'ici, aucun résultat n'a filtré, afin de ne pas influencer le vote des autres, indiquait en entrevue M. Pierre Contant, directeur national du Syndicat des travailleurs des postes, affilié à la FTQ. Le résultat sera connu le 21 février. Les Postes ont une tradition de négociations difficiles et tendues. Mais, cette fois, la négociation s'est tenue sans grève et sans moyen de pression, a tenu à préciser M. Contant. La négociation a été intensive, « longue, ardue et épuisante », dit-il, du 1^{er} au 22 décembre dernier.

Les canaux du coeur

Un jour Guy Corneau, le psychanalyste le plus médiatique en ville, assiste à une « rencontre » animée par un médium du nom de Pierre Lessard.

M. Lessard est de ceux qui pratiquent un truc à la mode depuis une dizaine d'années dans les cercles du Nouvel Âge, le *channeling*. C'est-à-dire que le médium est le canal de transmission d'un esprit dans l'au-delà qui parle à travers lui. Oui, oui : le médium ouvre la bouche et c'est un autre qui parle.

Enfin, certains vous diront « un esprit », d'autres parleront d'« entité », d'« énergie », des fois ce seront des anges, peu importe : l'idée est que ces médiums prétendent avoir accès par ce procédé à une sagesse profonde.

Voilà donc Guy Corneau devant le médium Lessard. Il raconte la scène dans son plus récent ouvrage⁽¹⁾ :

« Après qu'il nous eut expliqué la procédure, il entra en effet dans un état second, et c'est à partir de cet état qu'il nous livra sa connaissance. Sa physiologie changea, sa voix changea, son élocution changea, si bien que je me retrouvai devant une énergie très différente. Il nous avait expliqué auparavant qu'il entraînait en contact avec un maître du nom de Saint-Germain, et que c'était ce dernier qui s'adressait à nous à travers lui. »

Maître Saint-Germain... Qui est ce mystérieux personnage ? Inconnu au palais de justice. Ce ne serait pourtant pas la première fois qu'un avocat parle quand quelqu'un d'autre ouvre la bouche. Est-ce un vieux notaire de l'au-delà ? Il n'y aurait pas de quoi entrer en transe.

Non, d'expliquer Lessard : « À son avis (...), raconte Corneau, ce maître ne constituait pas tant une entité définie qu'un en-

semble d'énergies que lui-même captait, tel une antenne. »

Ah ! Un ensemble d'énergies, mais pas définies. Une antenne. Ça fonctionnait un peu comme une radio, finalement. Le talent consiste à syntoniser les bonnes ondes, histoire de ne pas tomber sur l'esprit du premier agent d'immeubles venu.

Toujours est-il que cette expérience bizarre « dépassait complètement » Guy Corneau et le « questionnait autant sur le plan humain que sur le plan professionnel ».

Sceptique au début, il finit par être « subjugué » par le discours de Lessard—Saint-Germain : « Sans doute était-ce son inconscient qui parlait, mais l'état second dans lequel il entraînait lui permettait de communiquer, pour ainsi dire, avec l'inconscient de l'autre et d'atteindre un niveau de connaissance universelle qui nous échappe habituellement. »

Et l'auteur d'ajouter : « Le fait qu'un psychanalyste puisse accorder crédit à une telle source d'information a sans doute de quoi étonner, mais je dois avouer que pour l'une des premières fois, je rencontrais un langage qui correspondait à ce que j'avais vécu et qui le mettait en mots d'une façon cohérente. »

■ ■ ■

Oui, il n'y a pas à dire, ce flirt avec le surnaturel étonne. Ça étonne d'un psychanalyste dont la démarche est fondamentalement rationnelle, qui jouit d'une immense popula-



Yves

BOISVERT

de « maître Saint-Germain ». Ça demande explication.

Bien sûr, il ne s'agit que de brefs passages dans ce livre de près de 300 pages qui est, à part ça, une exploration personnelle, mais relativement classique, des causes psychologiques de la maladie. Guy Corneau y raconte en détail sa propre expérience de la maladie, comment elle a changé sa perspective de la vie. Il cite des médecins, des cas cliniques, des études. Une démarche personnelle, mais qui cherche des explications, des *raisons*.

Pourquoi alors ce recours à des procédés surnaturels ? « Je ne suis pas très friand de ce genre d'affaires-là », dit même Corneau, mais il y a trouvé « une perspective plus large que celle que j'aborde moi-même, un agrandissement du regard ». Une sorte de saut vers le spirituel, absent de sa démarche jusque-là.

Y croit-il, à ce Saint-Germain ? Là n'est pas la question ; ce qui l'intéresse, c'est ce qu'il dit, et qui correspond à son expérience, quand, au seuil de la mort, il a senti une

« communion profonde » avec le monde l'entourant et s'est senti « submergé d'amour ».

Alors, ici et là dans le livre, Corneau cite « Saint-Germain » comme s'il s'agissait d'un auteur. Il cite également abondamment Marie Lise Labonté et ses écrits sur le corps et l'autoguérison. Il ne mentionne pas qu'elle aussi a fait métier un bout de temps de « canaliser » nulle autre que Xedah, une famille d'anges qui en avait long à dire sur la santé, apparemment.

Au fait, Lessard et Labonté font maintenant partie du groupe fondé par Corneau, les Productions Coeur.com, qui organise en Belgique et au Québec des séminaires pour une centaine de participants réunissant thérapeutes et artistes qui visent à « allier la compréhension psychologique et l'expression créatrice dans une perspective d'ouverture du coeur ». Pas question ici de transe ou de canalisation de quelque sorte : ils n'agissent dans ce cadre que comme thérapeutes dûment formés, précise Corneau.

Bien beau projet... où on sent glisser le psychanalyste vers une sorte de récupération de la spiritualité New Age. C'est bien son droit.

Ça ne nous empêche pas de penser que s'il faut écouter son corps attentivement, on n'est pas obligé de croire tout ce qu'il nous raconte, ce corps, comme dirait Descartes, un type dont les médiums n'ont pas trouvé le canal...

1. *La Guérison du coeur ; nos souffrances ont-elles un sens ?* Éditions de l'Homme, Montréal, 2000.

2829200
Not Ready

Des placements garantis à 100 %.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA			Émission 13
5,25 % An 1	5,75 % An 2	6,25 % An 3	Taux annuel composé de 5,74 % sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.
OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA			Émission 64
4,60 %*			An 1

2000
NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE
Canada
1 800 575-5151 ou www.oec.gc.ca
28291 53

VACANCES
SIGNATURE

Offrez-lui un présent... ROYAL
Une escapade romantique!

PARIS
Aller/retour à partir de
599\$
par pers. taxes incl. ROYAL

Pour la St-Valentin

VACANCES
ROYAL

Le prix de l'aller/retour mentionné ci-haut est valide pour départ vendredi le 5 mai avec retour samedi le 13 mai 2000. Prix sujet à changement en tout temps sans préavis. Permis du Québec

CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES!

2829200

Not Ready 2829200*?+ 04X030.0

+

Île de Montréal

Si le chemin de fer pose un risque, il faut remettre en question l'emplacement du CHUM

MICHÈLE OUIMET

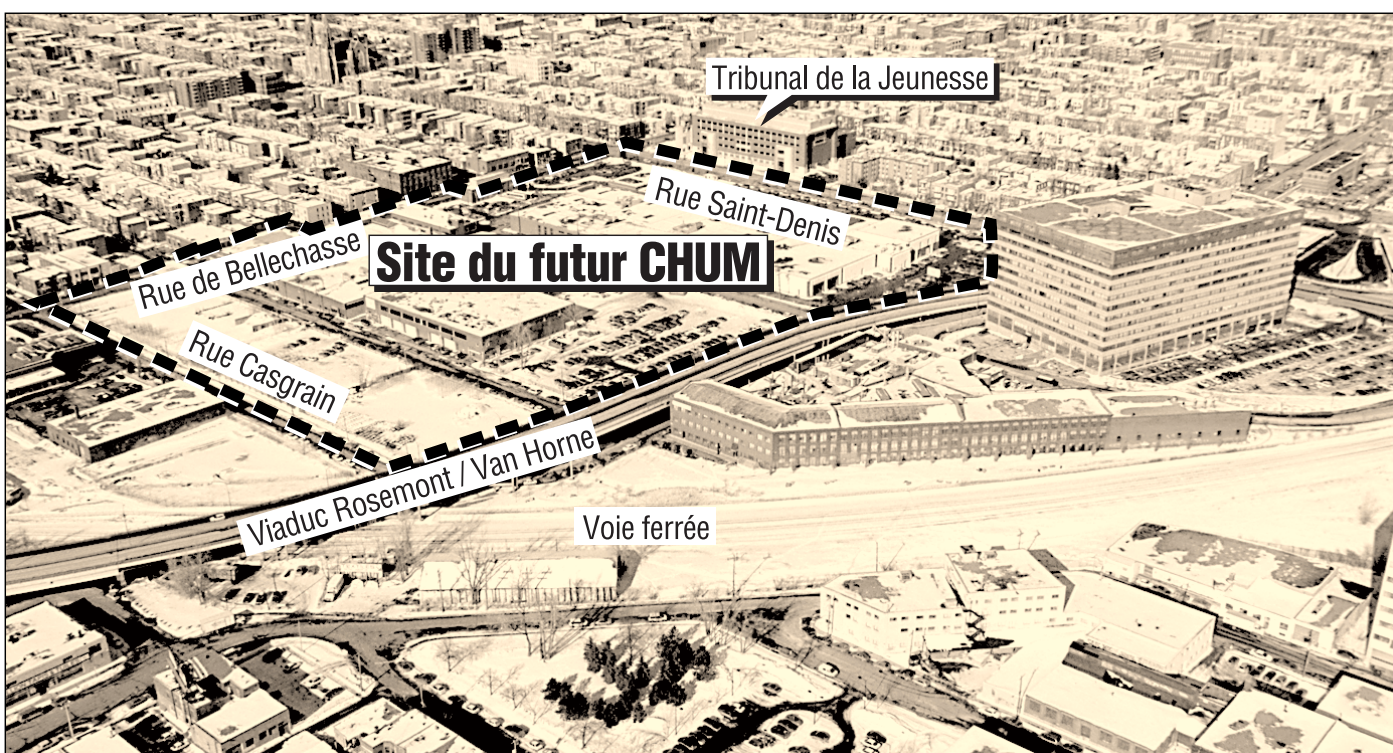
On ne peut pas installer un hôpital près d'une voie ferrée sans avoir en main une analyse du risque, croit le directeur du Centre de sécurité civile à la Communauté urbaine de Montréal, Jean-Bernard Guindon.

Si l'analyse conclut qu'il y a un risque, les autorités doivent prendre des mesures pour l'atténuer ou l'éliminer, sinon, croit M. Guindon, le choix de l'emplacement doit être remis en question.

Le futur méga-hôpital francophone sera construit dans le quartier Petite-Patrie, entre les rues Saint-Denis, de Bellechasse et Rosemont, collé sur la voie ferrée du Canadien Pacifique où circulent huit trains par jour, certains remplis de matières toxiques.

Le terrain est contaminé et la présence de la voie ferrée suscite les pires craintes. Selon M. Guindon, un spécialiste des catastrophes qui pond des études en se demandant ce qui arriverait si l'île de Montréal était secouée par un tremblement de terre, une inondation ou un écrasement d'avion, ce n'est pas la première fois qu'une telle question se pose.

Il rappelle l'incendie d'une usine de recyclage de produits plastiques, à Hamilton, en juillet 1997. Elle était située près d'un hôpital qui a



infographie La Presse

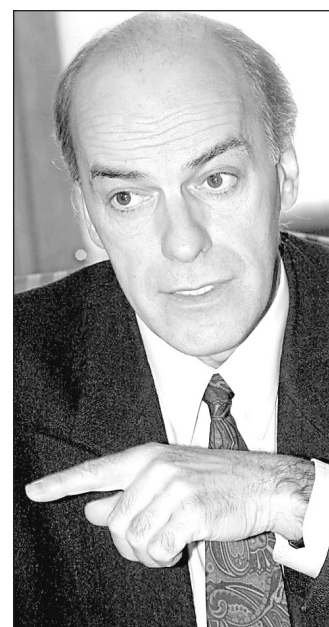


PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse
Michel Prescott est inquiet et réclame la tenue d'une consultation publique.

sérieusement songé à évacuer ses malades. Le maire avait déclaré l'état d'urgence et des policiers, masqués à gaz sur le visage, sonnaient aux portes des citoyens en leur conseillant d'évacuer leur domicile. M. Guindon affirme aussi que le ministère de la Sécurité publique a déjà donné un avis défavorable à un changement de zonage qui aurait permis la construction d'une école près d'une voie ferrée où des trains transportaient des

matières dangereuses.

Pendant que le choix de l'emplacement soulève des inquiétudes et des protestations, la Ville de Montréal, elle, approuve la décision du ministère de la Santé. « On voit ça d'un bon oeil. C'est un bon endroit, a affirmé, hier, le président du comité exécutif, Jean Fortier. Ça va régler un problème de structuration dans le quartier Petite-Patrie et ce n'est pas loin des universités. »

Le chef de l'opposition à la Ville

de Montréal, Michel Prescott, ne partage pas cet optimisme. Il est inquiet et il réclame la tenue d'une consultation publique par le biais d'une commission ad hoc mixte, formée de membres de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec. Cette commission étudierait non seulement l'emplacement du Centre hospitalier universitaire francophone, mais aussi celui du méga-hôpital anglophone. Tous deux sont situés loin du centre-

ville, qui perd ainsi 20 000 emplois.

Aucune étude sur la contamination du sol ou la présence d'une voie ferrée n'a été effectuée. Au ministère de la Santé, on renvoie le dossier à la Corporation d'hébergement du Québec, l'organisme qui a proposé l'emplacement de l'hôpital francophone.

Quant à la Corporation, elle fera le point aujourd'hui lors d'une conférence de presse.

Le maire de Lachine ne sait rien du budget de sa ville

MARIE-CLAUDE GIRARD

La vive tension entre le maire de Lachine, le directeur général et les conseillers n'a pas pris fin avec le jugement de la Cour du Québec blanchissant William McCulloch des accusations de fraude électorale.

Hier matin, le maire McCulloch ne pouvait informer *La Presse* du contenu du budget qui sera débattu au conseil municipal de lundi prochain parce qu'il n'avait toujours pas obtenu copie du document. Il en avait fait la demande par écrit au directeur général la semaine dernière.

Ce budget sera le premier depuis la fusion de Saint-Pierre et Lachine. Le décret sur la fusion des deux villes permettait à celles-ci de reporter l'adoption du budget, a expliqué M. McCulloch.

Le maire doit recevoir le plan de budget ce matin, s'il ne l'a pas déjà reçu hier soir, a toutefois indiqué le conseiller Yves Lemire. Des baisses de plus de 1,5 million sont prévues, confirme-t-il. À Saint-Pierre, où le taux de taxation était de 1,99 \$ par 100 \$ d'évaluation, on envisage une baisse d'au moins 53 cents. À Lachine, la baisse sera de plus de deux cents.

Il reste que le maire a été tenu à l'écart des discussions de la fin de semaine sur le budget. Outre les conflits de personnalité, les poursuites engagées de part et d'autre mettent un frein à l'habituelle collaboration entre un maire, le conseil et l'administration.

En juillet dernier, à la suite d'une plainte du maire McCulloch, la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, avait fait parvenir une lettre publique rappelant aux conseillers qu'ils ne pouvaient empêcher le maire de consulter les documents administratifs et les comptes de dépenses de la Ville. Les conseillers ne peuvent « pas adopter des mesures contre le maire qui iraient à l'encontre des droits, devoirs et prérogatives reconnus par la législation en vertu de la Loi », écrivait-elle.

La réunion de la fin de semaine n'était pas une assemblée officielle de la Ville, mais plutôt un caucus informel, indique M. Lemire. Le conseiller ne voit pas comment lui et ses collègues pourraient s'entendre pour discuter du budget avec le maire, alors que celui-ci les poursuit pour 500 000 \$ en diffamation, de même que la Ville et le directeur général, Robert Bourgeois.

De leur côté, ils ont engagé contre le maire des procédures civiles en disqualification pour fraude et favoritisme. S'il a été acquitté en chambre criminelle, il n'est pas sûr qu'il le soit aussi au civil, selon M. Lemire.

Le maire Leduc sera très probablement expulsé du comité exécutif de la CUM

ÉRIC TROTTIER

Tout porte à croire que le maire de LaSalle, Michel Leduc, sera évincé de son poste au comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, mercredi prochain.

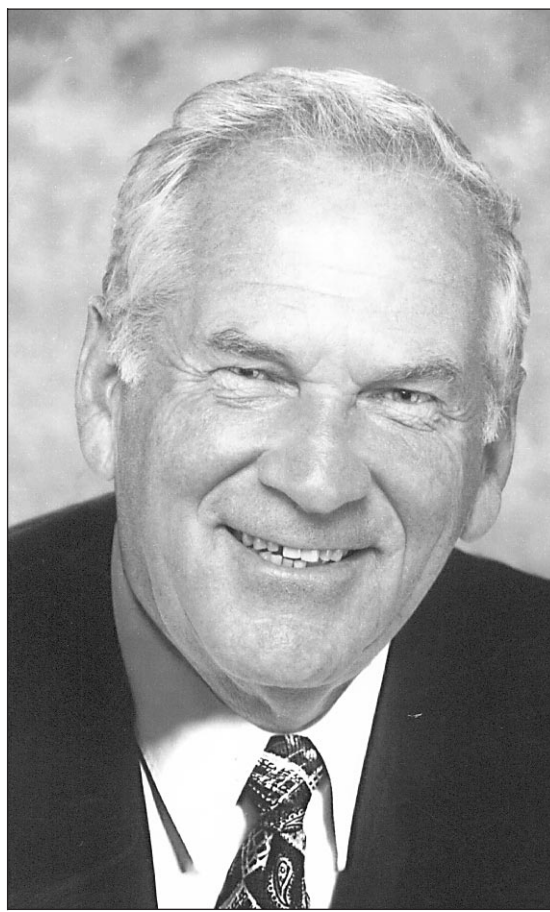
En entrevue hier, M. Leduc a indiqué qu'il abandonnait l'idée d'affronter ses collègues-maires qui ont décidé en décembre dernier de le remplacer par le maire de Pointe-Claire, Bill McMurchie.

« On va régler ça à l'interne, a déclaré M. Leduc. C'est à Georges Bossé (président de l'Union des municipalités de banlieues sur l'île de Montréal) et aux autres maires de banlieue à trouver une solution. S'ils veulent me tasser alors que je représente la troisième ville la plus importante dans l'île, eh bien, qu'ils le fassent ! Pour ma part, j'ai déjà passé à travers une épreuve de force en décembre ; je ne veux pas revivre ça une seconde fois... »

Le comité exécutif de la CUM est l'équivalent du conseil des ministres à Québec. Les 13 membres qui le composent (six représentants de Montréal, six des banlieues et la présidente, Vera Danyluk) prennent toutes les décisions majeures à la CUM.

Depuis toujours, les représentants des banlieues ont été nommés par l'UMBM et ce choix, entériné au conseil de la CUM, qui regroupe 80 élus municipaux. Or, le 8 décembre dernier, M. Leduc a appris que l'UMBM avait décidé de l'évincer de son poste pour faire place au maire McMurchie.

La raison : différents leaders de l'UMBM en veulent à M. Leduc pour son implication dans le dossier du contrat accordé par la Régie inter-municipale des déchets, qu'il présidait, à Fos-



Michel Leduc a fait savoir qu'il abandonne l'idée d'affronter ses collègues-maires qui ont décidé, en décembre dernier, de le remplacer par le maire de Pointe-Claire, Bill McMurchie.

ter Wheeler au milieu de la décennie ; le maire Leduc a aussi déçu au même groupe de maires quand il a fait campagne pour le renouvellement du mandat de la présidente de la CUM, Vera Danyluk, au printemps 1998.

Quoi qu'il en soit, le 8 décembre, M. Leduc a réussi à sauver sa peau quand il a menacé de demander, pour la première fois dans l'histoire de la CUM, un vote « enregistré » (donc public) sur la nomination au comité exécutif de la CUM.

Un tel vote aurait pu permettre à M. Leduc de renverser la décision prise à l'UMBM, puisque, au conseil de la CUM, les maires votent en fonction du poids démographique de leur ville, alors qu'à l'UMBM, c'est le principe d'un vote par maire qui domine, ce qui donne beaucoup de pouvoir aux petites villes moins peuplées de l'ouest de l'île.

Pour éviter de créer un tel précédent (et une crise majeure à l'UMBM), M. Bossé avait demandé de reporter le vote au prochain conseil (mercredi prochain).

Entre-temps, le maire Leduc a écrit une vibrante lettre à tous les maires de la banlieue de Montréal, leur demandant de changer les règles du vote à l'UMBM afin de donner plus de poids aux villes ayant une plus grande population au moment de voter. Jusqu'à maintenant, la lettre est restée sans réponse.

Le maire Leduc sera-t-il évincé ? Le dossier est entre les mains du président de l'UMBM, Georges Bossé et, s'il faut en croire son bras droit et directeur général, Marc-André Vaillancourt, le maire Leduc risque fort de l'être. « Dans ma compréhension des choses, ce seront les mêmes recommandations qui seront formulées », a dit M. Vaillancourt, en rappelant que « la candidature désignée par les membres de l'UMBM est celle du maire McMurchie ».

Têtes d'affiche

■ Le recteur de l'Université Laval à Québec, François Tavenas, a été fait chevalier de la Légion d'honneur du gouvernement français. Cette reconnaissance souligne son engagement exceptionnel dans l'avancement de l'enseignement supérieur au Québec, au Canada et dans le monde. On reconnaît également son implication dans la communauté de Québec. M. Tavenas a reçu son insigne des mains de son excellence Denis Beauchard, ambassadeur de France au Canada, lors d'une cérémonie au Consulat de France à Québec, le mardi 18 janvier 2000.



François Tavenas

■ Les étudiantes de deuxième et troisième secondaire sont invitées à participer à une journée bien spéciale : « Les filles et la science : un duo électrisant ». Cette activité aura lieu à l'École polytechnique de Montréal le samedi 19 février. Lors de la journée, les étudiantes seront

initiées à diverses technologies de pointe en participant à des ateliers scientifiques et technologiques. Plusieurs conférencières seront présentes pour parler notamment de leurs carrières non traditionnelles et pour indiquer quels choix de carrières sont utiles à qui veut travailler dans un domaine scientifique. Pascale Bouchard, de CKOI FM, animera la journée. Les adolescentes intéressées doivent étudier dans un établissement scolaire de l'île de Montréal. Pour s'inscrire : 1-877-463-4553.

■ Sandra Fradette, élève du cégep de Sainte-Foy, vient de recevoir le Prix Marcel-Tassé. La Chambre de l'assurance de dommages lui a remis, lors du Gala de l'industrie financière, ce prix qui souligne la performance remarquable d'un collégien se dirigeant vers une carrière d'expert en sinistre, de courtier ou d'agent d'assurance. Paul-André Simard, président de la Chambre, souli-



Sandra Fradette

gnait en cette occasion l'excellence académique de Mlle Fradette, la première récipiendaire du Prix Marcel-Tassé. La Chambre de l'assurance de dommages existe depuis le 1^{er} octobre dernier ; elle compte près de 10 000 membres.

■ Vendredi soir, la section Montréal du Concours de musique du Canada tient son dîner-bénéfice annuel au restaurant La Soubise (1184, rue Crescent). Depuis 42 ans, le concours permet à des jeunes étudiants de musique d'exercer leurs talents et de se produire devant un jury. Le concours comporte trois étapes : régionale, provinciale et nationale où les meilleurs participants de chaque province se rencontrent. Cette année, 217 candidats se présenteront à Montréal, à l'examen régional. Pour passer à l'étape suivante, le musicien doit obtenir une note d'au moins 80 %. Le dîner de vendredi soir sert à financer les coûts liés au concours. La soirée débute à 19h et les billets coûtent 100 \$ chacun.

■ Cette fin de semaine (vendredi, samedi et dimanche), les restaurants la Cage aux sports offrent une promotion spéciale Saint-Valentin.

Pour la vente de certains items au menu, l'Association québécoise pour les enfants malades du coeur, En Coeur, recevra un don de 2 \$. De plus, un suçon en forme de coeur sera remis aux enfants présents. La 15^e campagne de souscription annuelle de En Coeur est toujours en cours. Jean Bédard, président du conseil et chef de la direction de Les Restaurants Sportscene (propriétaire et franchiséur de la Cage aux sports) en est le président.

■ Gilles Paquet, économiste, journaliste et directeur du Centre d'études en gouvernance de l'Université d'Ottawa, présentera jeudi prochain, le 17 février, une conférence ayant pour thème « Le citoyen face à la fonction publique ». M. Paquet abordera ce sujet dans le cadre des dîners-causeries de l'Institut d'administration publique du Grand Montréal. La conférence a lieu à l'ITHQ (3535, rue Saint-Denis). Pour réservations ou informations sur les coûts d'inscription, téléphonez au 849-3989, poste 2993.

Adressez vos communiqués à :
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue Saint-Jacques
Montréal (QC), H2Y 1K9

Île de Montréal

Transfert d'écoles: la CSEM ne décide rien faute de quorum

MARC THIBODEAU

Faute de quorum, le conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) n'a pas pris de décision hier soir relativement à la demande de transfert d'écoles soumise par le ministre de l'Éducation, François Legault.

Dans une lettre transmise à la commission scolaire vendredi, M. Legault indiquait qu'il déposerait un projet de loi pour imposer ce transfert si la CSEM omettait de se prononcer à cette occasion. Les établissements demandés, soit Francesca Cabrini, Somerled et Saint-Kevin, doivent servir à soulager partiellement le problème de surpopulation existant à la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

Il s'agit de la deuxième fois en deux semaines que la CSEM discute du sujet sans prendre de décision. La semaine dernière, les commissaires, qui étaient cette fois-là en nombre suffisant, s'étaient contentés d'aborder brièvement la demande du ministre sans aller plus loin.

Ils avaient adopté par la suite une résolution prévoyant la cohabitation des élèves de l'école Francesca Cabrini avec les élèves de l'une des écoles surchargées de la CSDM.

Hier, les commissaires présents semblaient vouloir donner partiellement raison au ministre puisqu'une résolution prévoyant le transfert de Somerled et de Saint-Kevin devait être étudiée.

Après avoir espéré en vain pendant près d'une demi-heure la venue d'un dixième commissaire qui aurait permis l'atteinte du quorum, le président de la CSEM, George Vathilakis, a décidé de mettre un terme à la réunion.

Il a reconnu lors d'un point de presse que l'absence de quorum était « gênante » pour son organisme avant d'ajouter que le ministre ne serait sans doute pas très satisfait du dénouement de la soirée.

M. Vathilakis, qui a convoqué une nouvelle réunion du conseil jeudi soir sur le même sujet, s'est dit incapable de préciser pourquoi tant de commissaires étaient absents hier. Il a convenu que ce n'était « sans doute » pas une coïncidence si plusieurs des commissaires issus de l'ex-Commission des écoles catholiques de Montréal manquaient à

l'appel. Plusieurs d'entre eux s'étaient opposés il y a quelques semaines à la fermeture de Somerled et de Francesca Cabrini.

Le président du conseil d'établissement de cette dernière école, que la CSEM souhaite finalement garder ouverte, craint que le ministre s'impatiente et impose le transfert des trois écoles. « Je ne suis pas certain qu'il va attendre jusqu'à jeudi », s'inquiète Bruno Ugolini.

La coalition des parents de la CSDM touchés par le problème de surpopulation s'est dite « souffiée » par le déroulement de la soirée. « Il nous apparaît évident que la solution ne viendra pas de la CSEM. Il faut que le ministre intervienne », a indiqué l'un des porte-parole, Mario Chevrette.

Il souhaite que le ministre agisse dès maintenant pour régler une fois pour toute la situation.

M. Legault a laissé entendre au cours des derniers jours qu'il pourrait d'abord mettre de l'avant une solution partielle permettant de régler les problèmes d'espace pour la rentrée de septembre 2000 plutôt que de résoudre l'ensemble du dossier d'un coup.

Témoin de Jéhovah harcelant: il verra moins son fils

CHRISTIANE DESJARDINS

Après avoir fait mille misères à la mère de son fils, un témoin de Jéhovah s'est fait remettre à sa place par un juge de la Cour supérieure, qui a limité son accès à son enfant de cinq ans.

Dans sa décision de 24 pages, le juge Pierre C. Fournier écrit qu'à de nombreuses reprises le père, âgé de 35 ans, a eu un comportement « mesquin » et « irresponsable » envers son ex-conjointe, et ce devant leur fils. Le magistrat qualifie son comportement de « d'ahurissant » et souligne qu'il a dû le menacer d'outrage au tribunal en plus de l'obliger à s'asseoir à l'arrière de la salle d'audience pour qu'il cesse ses simagrées. Même son avocat a voulu se désister.

Nous utiliserons des noms fictifs pour préserver l'anonymat des personnes en cause dans cette affaire. Après de brèves fréquentations et une vie commune de quelques mois avec Paul, Marie le quitte en octobre 1993, alors qu'elle est enceinte de quatre mois. Elle trouve que Paul la manipule de façon malveillante afin qu'elle se joigne elle aussi aux témoins de Jéhovah.

L'enfant naît en mars 1994 et est baptisé selon les rites catholiques.

En août 1996, Paul, qui a déjà deux filles d'une première union, se marie avec une femme qui fait partie des témoins de Jéhovah. C'est après, de septembre 1996 à avril 1998, que commence à s'exercer une « malheureuse manipulation du père », écrit le juge.

Marie travaille et l'enfant va dans une garderie. Paul estime que la garderie n'est pas une « bonne affaire » et il veut avoir la garde de son fils. Sa conjointe signale que cela coûterait moins cher pour eux. Paul se rend donc à la garderie et fait croire à la directrice qu'une accusation a été déposée contre la mère au Tribunal de la jeunesse, alors que c'est tout à fait faux. Il mentionne que Marie est une mauvaise mère, qu'elle bouscule son enfant et qu'elle le soigne mal. Une autre fois, avec sa nouvelle épouse, il accuse la mère de « vivre dans le péché ». La directrice de la garderie ne croit rien de tout cela, elle viendra d'ailleurs témoigner devant le tribunal que l'enfant est épanoui et toujours heureux de voir sa mère.

Marie se fait elle aussi un nouveau conjoint en 1997. Peu après, Paul porte plainte contre elle à la Protection de la jeunesse. La plainte sera rejetée. Il la fait surveiller par le concierge de l'immeuble où elle demeure. Puis, quand Marie aménage avec son nouveau conjoint, Paul lui laisse un message sur son répondeur, l'informant que « les problèmes commenceraient tôt dans sa vie de couple ».

Une taloche

De fait, il ne la lâche plus, et sa nouvelle épouse se met de la partie. Un jour qu'il vient chercher son fils, il dit qu'il veut déménager juste en face, pour que son fils mange comme il faut. Au nouveau conjoint de Marie, il lance : « Hey toi, Tinky Winky, la sacoché », un personnage d'une émission pour enfants reconnu comme homosexuel. Sa nouvelle conjointe s'en mêle.

Marie, qui est enceinte de sept mois à ce moment, s'étire le bras et, du revers de la main, frappe légèrement la femme au visage. Cette dernière et Paul s'écrient aussitôt, l'air triomphant : « 409-409 ! » Il s'agit de l'accusation criminelle de voies de fait. De fait, la police sera appelée sur place et la femme intertera plus tard une action civile contre Marie.

Devant tout ça, le petit pleure, ne comprend pas ce qui se passe et ne veut pas aller chez son père. Il doit pourtant s'y résigner. S'ensuivent une série de manigances et d'appels à la police faits par le père, ainsi que des recours devant les tribunaux dans le but d'obtenir la garde de l'enfant.

Le juge note que le père est l'unique source de conflit avec la mère qui, elle, se contrôle et ne parle jamais en mal du père à son fils. Par ailleurs, si l'enfant aime son père, il est clair qu'il préfère vivre chez sa mère.

« L'attitude d'acharnement et l'irrespect viscéral du père » font dire au juge qu'un médiateur ne serait d'aucune utilité. L'homme veut tout contrôler. En fin de compte, le magistrat limite l'accès du père à l'enfant, maintient l'interdiction d'intégrer le petit dans ses activités des témoins de Jéhovah, et l'oblige à déposer l'enfant devant le domicile de la mère.

Un autre « petit zoo » flambe

MARCEL LAROCHE

Pour la deuxième fois en moins de trois jours, les pompiers de Montréal appelés à combattre un incendie dans une habitation ont été confrontés à une situation inusitée : le logement en flammes ressemblait à un petit zoo.

Les pompiers sont intervenus juste à temps pour procéder à l'évacuation de la dizaine de résidents de l'immeuble en feu, sans oublier trois petits serpents, une tarentule, un lézard, quatre ou cinq lapins ainsi que quelques chiens et chats sauvés in extremis du brasier.

Les flammes ont éclaté un peu avant 5 h hier matin dans un logement du deuxième étage d'une maison située au 01310, rue Charlevoix, au sud du canal de Lachine, dans le quartier Pointe-Saint-Charles.

En entrant dans le logement occupé par une dame dans la cinquantaine et son fils de 16 ans, les pompiers ont constaté la présence de plusieurs cages renfermant des petits animaux exotiques et domestiques. Des voisins sont immédiatement intervenus pour aider les propriétaires à transporter les cages à l'extérieur avant que le feu atteigne le toit du vieil édifice de deux étages.

Devant le haut risque de propagation des flammes, une deuxième alerte a été sonnée, amenant sur les lieux quelque 70 pompiers travaillant sous la supervision du chef Claude Beaulieu, du Service de la prévention des incendies de Mon-

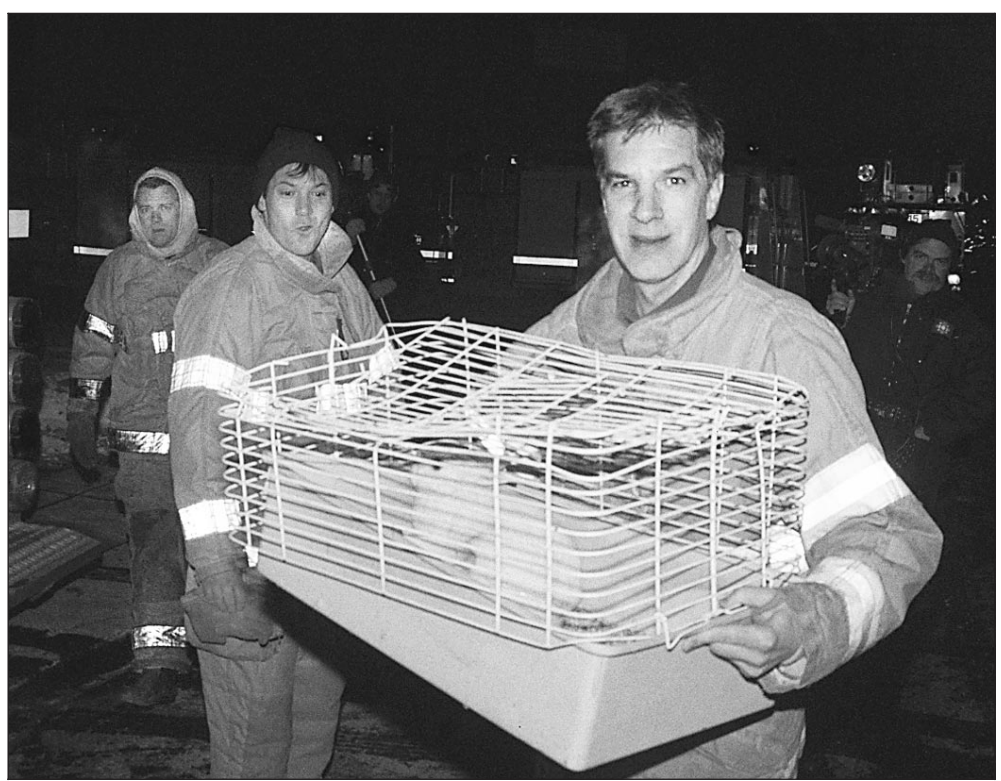


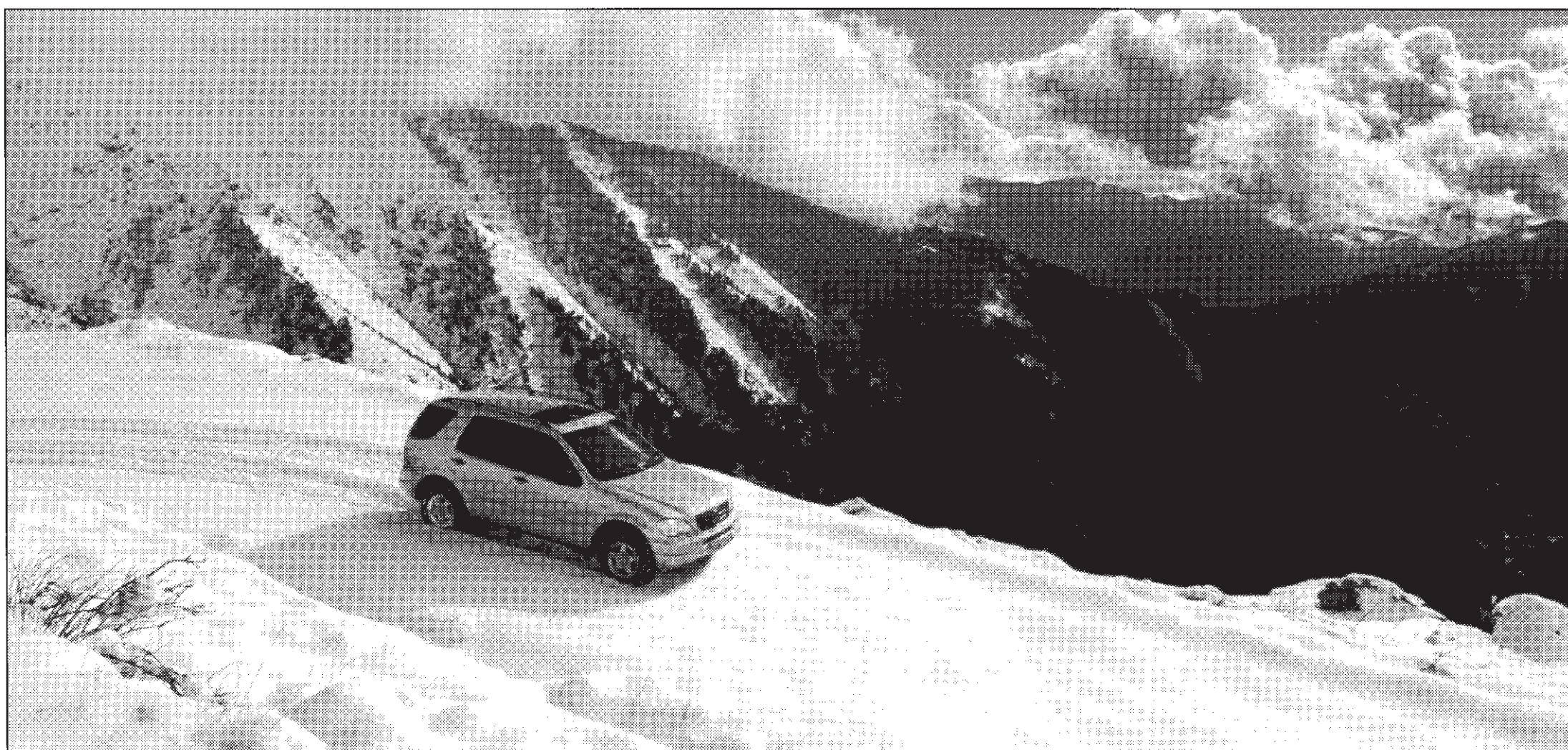
PHOTO SYLVAIN RYAN, collaboration spéciale

Des employés de la firme Berger Blanc sont venus récupérer tous les animaux domestiques et exotiques gardés en captivité dans le logement ravagé par le feu tôt hier matin dans le sud-ouest de Montréal.

tréal. Ils ont mis près d'une heure à circonscrire les flammes, qui ont surtout ravagé le logement où les animaux étaient gardés en captivité, tandis que les appartements adjacents ont subi des dommages à cause de l'eau et de la fumée.

D'après les résultats préliminaires des

enquêteurs en recherche de cause d'incendie (RCI) du SPIM, une surchauffe du système électrique alimentant une petite lampe de chaleur installée dans une cage serait la cause du sinistre, qui a causé des dommages estimés à plus de 100 000 \$.



Conduisez-en une. Ou restez derrière.

► **CLASSE M.** En plein hiver, il est toujours bon de se trouver derrière une Mercedes de Classe M à entraînement aux quatre roues en permanence. Mais c'est vraiment à son conducteur que la Classe M inspire le plus de confiance.

► Cette confiance repose sur toute une gamme de systèmes qui lui confèrent une traction et une tenue de route supérieures. Pour commencer, il y a le Système de traction électronique aux 4 roues (4-ETS) qui, par tous les temps,

distribue la puissance aux roues offrant le plus de traction. Même à une seule, si les trois autres viennent à patiner.

► Il y a aussi notre Programme de stabilité électronique (ESP) qui détecte toute perte de contrôle du véhicule et

freine les roues individuellement pour vous aider à garder le cap. Pas étonnant donc que ceux qui vous suivent comptent sur vous comme éclaircur.

► Pour faire un essai de la Classe M, composez le 1 800 387-0100. Ou visitez

notre site Web à www.mercedes-benz.ca UNE VALEUR ÉQUITABLE À PARTIR DE 47 990 \$*



Mercedes-Benz L'avenir de l'automobile

Entrez dans l'univers Mercedes-Benz avec les articles du catalogue *La Collection* en visitant www.mercedes-benz.ca

*Mercedes-Benz Canada Inc., Toronto, Ontario, 2000. Une Compagnie DaimlerChrysler. *PDSF de la ML320 Classe 2000. Un concessionnaire peut offrir un prix moindre.

Bref arrêt de travail chez Onyx

Presse Canadienne

Les 350 travailleurs de l'environnement d'Onyx Industries, qui oeuvrent dans neuf usines à travers le Québec, déclencheront un bref arrêt de travail ce matin.

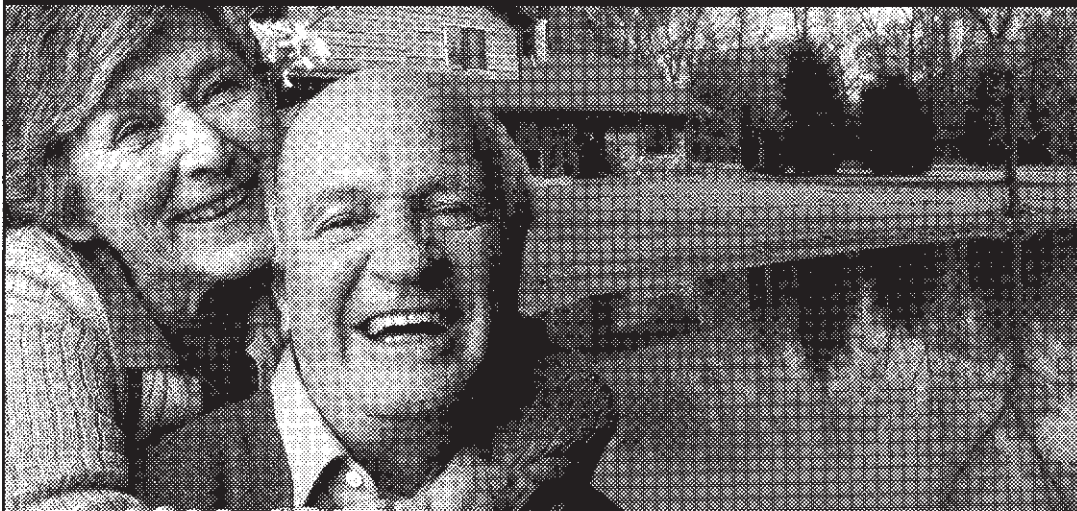
Les syndiqués, affiliés à la CSN, font du nettoyage industriel pour d'autres entreprises. Les usines touchées par l'arrêt de travail sont celles de Lévis, Rimouski, Alma,

Trois-Rivières, Anjou, Tracy, Rouyn-Noranda, Windsor et Sept-Îles.

L'arrêt de travail aura lieu entre 7h et 8h30 ce matin, perturbant ainsi les activités de l'entreprise.

Les principaux points en litige sont la santé-sécurité au travail, le régime de retraite, l'harmonisation des salaires entre les neuf usines et une hausse des salaires.

Et si la clé de vos projets se trouvait à votre porte ?



Le Programme Canadien de Revenu Résidentiel. Une occasion en or pour les propriétaires de 62 ans ou plus.

Vous pouvez désormais obtenir en moyenne 25 000 \$, en un seul versement ou sous forme de revenu mensuel additionnel, en débloquant des fonds immobilisés dans votre résidence. Le montant est établi selon votre âge et votre lieu de résidence et vous pouvez l'utiliser comme bon vous semble. Avec le Programme Canadien de Revenu Résidentiel, à vous de choisir.

Vous demeurez propriétaire de votre résidence, c'est garanti, et vous n'avez aucun remboursement à faire tant et aussi longtemps que vous ne déménagez pas. Bref, vous déménagez et remboursez* quand bon vous semble. Si vous et votre conjoint avez 62 ans ou plus et que vous êtes propriétaires, ou si vous êtes seul et propriétaire de 62 ans ou plus, profitez du Programme Canadien de Revenu Résidentiel, un moyen sûr et judicieux de faire le bon choix, chez soi.

Le bon choix, chez soi, c'est :

- Un revenu mensuel additionnel
- La chance de réparer votre résidence
- Des vacances ou une croisière
- La rénovation de votre maison
- Des soins de santé à domicile

Garantie du propriétaire

Le Programme Canadien de Revenu Résidentiel vous assure que votre résidence sera toujours à l'abri puisqu'elle demeure en votre nom, en tout temps.

Suzanne K. Raeszen

Présidente, Programme Canadien de Revenu Résidentiel

Qui sommes-nous ?

Le Programme Canadien de Revenu Résidentiel est une société privée qui aide les aînés Canadiens à tirer le plus grand avantage financier de leur résidence. De plus, nous bénéficions de l'appui de grandes institutions financières canadiennes.

Finaliste régional dans le cadre du concours « Les 50 sociétés canadiennes les mieux gérées », nous avons aidé des milliers d'aînés Canadiens, depuis 1986, à réaliser leurs projets, tout en continuant de vivre chez eux.

Renseignez-vous sur nous auprès du Groupe Financier Banque Royale, de la Banque Toronto-Dominion, de la Banque Scotia ou de la Banque Nationale.

Pour obtenir votre trousse d'information gratuite, composez le
1 888 749-9785

De 8 h 30 à 17 h, 7 jours sur 7.

Ou consultez notre site : www.chip.ca

 PROGRAMME CANADIEN
DE REVENU RÉSIDENTIEL
Le bon choix, chez soi.

2828416

Un retraité à la tête de l'UQAM

MARC THIBODEAU

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) fera appel à un ex-administrateur de l'établissement, Gilbert Dionne, qui est à la retraite depuis janvier 1997, pour assurer l'interim à la suite du départ de la rectrice, Paule Leduc.

Le conseil d'établissement de l'UQAM, qui fait face à un manque à gagner de près de 20 millions pour l'année en cours, a pris cette décision hier matin lors d'une session spéciale.

N'est-il pas ironique, du moins symboliquement, de faire appel à un retraité bénéficiant déjà d'une substantielle pension en période de disette budgétaire ?

« Je comprends votre question, a répondu la porte-parole de l'UQAM, Josette Guimont. Ce matin, on parlait au conseil d'une rémunération raisonnable, mais ce n'est pas réglée. Aucune offre n'a encore été faite. Je ne peux donc pas vraiment élaborer pour l'instant. »

L'UQAM s'inspire de la politique de rémunération utilisée par le gouvernement du Québec pour les cadres. Ce serait « étonnant », dans un tel contexte, que la rémunération résultante de M. Dionne puisse excéder le salaire « normalement » prévu pour le recteur, soit 125 000 \$, indique M^{me} Guimont.

Paule Leduc se trouvait elle-même dans une situation similaire puisqu'elle bénéficiait d'une pension résultant d'une longue carrière dans la fonction publique, note la porte-parole.

Pierre-Judes Poulin, du Conseil du Trésor, précise que lorsqu'un retraité de l'État re-

vient à son service, il continue à toucher sa pension, mais amputée de la portion générée par la contribution de l'employeur.

Le conseil d'administration de l'UQAM, ajoute-t-elle, cherchait d'abord et avant tout en retenant les services de M. Dionne à assurer la stabilité à la tête de l'établissement durant une période cruciale en matière de relations de travail et de financement.

Le processus devant mener à la nomination du nouveau recteur ne débutera conséquemment qu'en février 2001 et se terminera, au plus tard, six mois après.

Le dossier prioritaire, note M^{me} Guimont, sera la conclusion d'une nouvelle convention collective avec le syndicat des professeurs. M^{me} Leduc avait notamment invoqué le manque d'appui du corps professoral lors de son départ, qui avait d'ailleurs été commenté favorablement par le président du syndicat, Marc Lagana.

Ce dernier se disait hier « satisfait » de la nomination de M. Dionne, un homme qui, dit-il, à la confiance de la communauté universitaire.

L'administrateur, qui entend refuser toute entrevue avec les médias avant son entrée en fonction le 6 mars prochain, avait agi comme recteur intérimaire pendant trois mois à la suite du départ du prédécesseur de M^{me} Leduc, Claude Corbo, à la fin de 1995.

Avant d'hériter de cette fonction, il avait consacré près de 30 ans de sa carrière à l'UQAM, dont plus d'une vingtaine comme administrateur, après avoir débuté comme professeur de philosophie.

M. Dionne est détenteur d'un doctorat en philosophie de l'Université de Louvain, en Belgique, ainsi que d'un diplôme en sciences administratives de l'École des Hautes études commerciales de Montréal.

FONDS EN FIDUCIE SAM SOLOMON POUR LES ENFANTS D FAVORIS

Appels de demandes de subvention

Administré par la Fondation communautaire juive de Montréal, le Fonds en fiducie Sam Solomon subventionne des projets nouveaux et novateurs qui visent à rehausser et à améliorer le bien-être des enfants dans le besoin.

La Fondation accepte actuellement des demandes de financement. Pour être admissibles, les projets présentés doivent porter sur les domaines de la pauvreté, l'éducation, la santé et le bien-être, la culture et les loisirs. Les subventions pour les campagnes de mobilisation de fonds, les achats d'équipement, les budgets d'exploitation ou le financement de déficit seront rejetés.

Pour de plus amples renseignements, appeler au 345-2645 poste 3305.

Les demandes doivent parvenir avant le 30 avril 2000.



Préparer l'avenir... aujourd'hui
La Fondation communautaire juive
de Montréal

Saint-Hubert tient à ses secrets

CHRISTIANE DESJARDINS

Les rôtisseries Saint-Hubert ne sont pas disposées à laisser évaluer le secret de leur succès. Elles viennent de s'adresser à la Cour pour qu'elle oblige un de leurs ex-franchisés, passé récemment chez un compétiteur, à respecter les clauses de confidentialité et de non-concurrence intervenues entre eux.


Le 3 février 1997, Steve Romanowski a acheté le fonds de commerce restaurant Saint-Hubert situé au 4700, boulevard Saint-Jean, à Pierrefonds. Il l'a géré jusqu'en décembre dernier, soit jusqu'à ce qu'il fasse faillite et que la chaîne Saint-Hubert reprenne l'affaire en mains. Peu après, Romanowski était embauché comme vice-président par Scores Rôtisseries BBQ et Côtelettes, un compétiteur des Rôtisseries Saint-Hubert.

Selon les documents déposés hier au palais de justice de Montréal, M. Romanowski a fait venir au siège social de Scores, le 17 janvier, le fournisseur de réseautique des Rôtisseries Saint-Hubert, et lui a demandé de lui concocter un centre d'appels identique à celui qu'il avait mis sur pied pour Saint-Hubert. L'homme a refusé et a alerté la direction de Saint-Hubert.

Les Rôtisseries Saint-Hubert allèguent que le contrat de franchise signé par Romanowski en 1997 contient des clauses à l'effet qu'il ne devait pas investir, assister, être intéressé ou engagé dans un commerce de restauration offrant une spécialité de poulet, et ce pour une durée de trois ans après la fin de la franchise. De la même façon, mais pour un temps indéfini après ces trois ans, il s'était engagé à ne pas divulguer des informations sur le système Saint-Hubert.

Les Rôtisseries Saint-Hubert soulignent que dans le cadre de sa franchise, Romanowski a obtenu des informations privilégiées, comme le manuel d'opération, les normes de cuisson, les recettes, les méthodes exclusives, les listes d'équipement et les procédures de livraison. Elles craignent maintenant que tous ces secrets, « fruits d'années de recherche et de développement », soient livrés à Scores, qui se spécialise en poulets et côtes levées et qui lui fait une compétition directe depuis plusieurs années.

En attendant que la demande d'injonction permanente soit entendue, Les Rôtisseries Saint-Hubert demandent à la Cour d'émettre une injonction interlocutoire le plus tôt possible, afin que Romanowski cesse toute association avec Scores et respecte son contrat.

loto-québec		résultats	
			
Tirage du 00-02-08	Tirage du 00-02-08		
6 10 18 19 22	3 4		
23 24 26 31 33	211 0229		
39 41 44 49 53			
59 64 67 69 70	Tirage du 00-02-08		
	NUMÉRO: 883759		
T.V.A. LE RÉSEAU DES TIRAGES			
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.			

Les Canadiens opposés à la publicité dans les écoles

MARC THIBODEAU

Un nouveau sondage produit par la firme Environics à la demande de la Fédération canadienne des enseignants (FCE) suggère que 70 % des Canadiens s'opposent à la présence de toute publicité dans les écoles.

Ce pourcentage monte à 90 % lorsqu'on demande aux répondants ouverts d'entrée de jeu à cette idée s'ils s'opposeraient à ce que les élèves soient tenus de regarder des messages publicitaires durant les heures de cours en échange de dons corporatifs.

Le sondage en question, réalisé entre le 22 décembre 1999 et le 16 janvier 2000, a été mené auprès de 2049 Canadiens de plus de 18 ans. Sa marge d'erreur est de plus ou moins 2,2 %, 19 fois sur 20.

« Le message qui en ressort est très clair, a déclaré hier à *La Presse* la présidente de la FCE, Marilies Rettig. Les enfants sont à l'école pour apprendre, non pas pour servir de clientèle captive. »

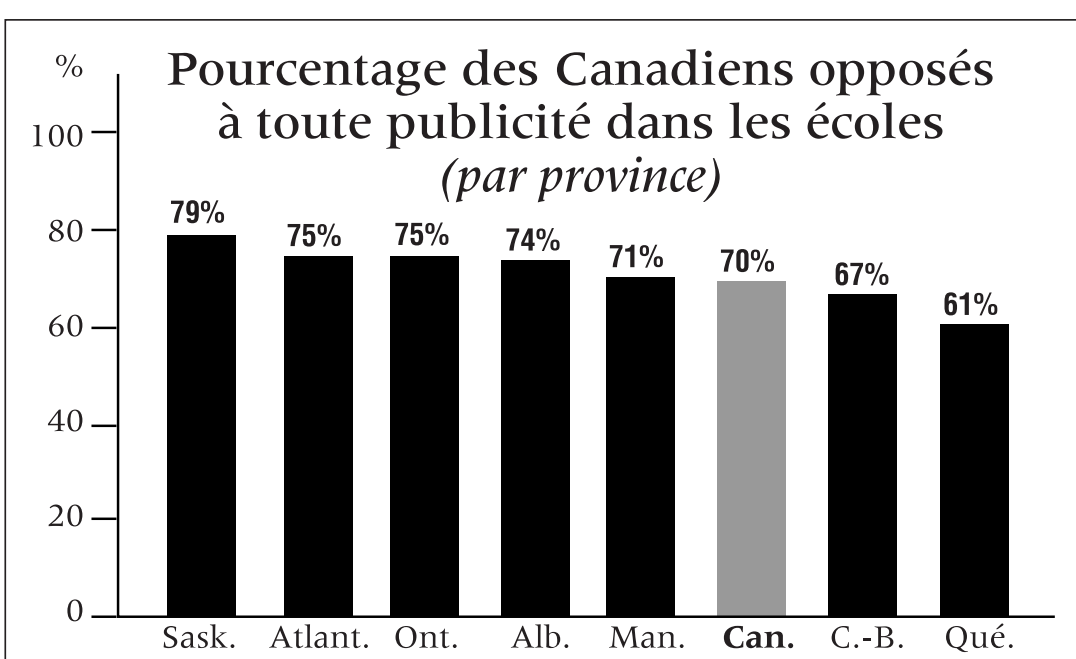
Fait à noter, c'est au Québec, selon le sondage, que le pourcentage de répondants opposés à toute publicité est le plus faible, soit 61 %, contre 79 % en Saskatchewan. Lorsque l'idée d'un visionnement obligatoire des messages publicitaires est ajoutée, ce taux monte, dans la province comme ailleurs, au-delà de 90 %.

Les répondants devaient choisir entre deux énoncés tranchants. Le premier indique que la publicité « n'a pas sa place à l'école parce que les élèves sont là pour apprendre, sans qu'on y fasse la promotion de produits et services ». Le second dit au contraire qu'elle est « tout à fait acceptable » si elle permet à l'établissement de recevoir en contrepartie des fonds, des services ou des appareils. Les personnes qui choisissaient ce dernier énoncé devaient ensuite dire si le visionnement obligatoire de messages publicitaires en échange de tels dons leur faisait changer d'avis.

La FCE souhaitait notamment par son initiative obtenir des arguments dans sa lutte contre Partenaires éducatifs Athéna, qui propose des dizaines de milliers de dollars de matériel électronique aux écoles canadiennes qui acceptent de diffuser dans leurs classes un bulletin de nouvelles comprenant deux minutes et demie de messages publicitaires.

Au Québec, l'entreprise s'est butée à l'opposition du ministre de l'Éducation, François Legault, qui juge le projet contraire aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique. Elle entend néanmoins aller de l'avant, sans publicité, avec quatre écoles dans l'espoir de convaincre le gouvernement de revoir sa position.

Un autre sondage mené par Angus Reid à l'été 1999 indiquait que les Canadiens sont profondément divisés (53 % versus 46 %) sur l'idée de permettre la publicité dans les salles de classe en échange de dons corporatifs.



Source: Environics

Infographie *La Presse*

Le sondage d'Environics survient quelques jours à peine après la tenue par la Centrale de l'enseignement du Québec d'un colloque sur « l'école-marketing ». La présidente de l'organisme, Monique Richard, pressait à cette occasion le gouvernement de resserrer les balises existantes en matière de publicité dans les écoles.

Le ministre Legault juge qu'il est trop tôt pour envisager un tel resserrement, puisque les dispositions de la Loi sur l'instruction publique à ce sujet sont trop récentes. Les conseils d'établissement chargés de les appliquer sont eux-mêmes « tout nouveaux », plaide-t-il.

+

Laval/Laurentides/Lanaudière

Cité de la Santé : la FIIQ s'adresse à la Cour

PIERRE GINGRAS

La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) a décidé de contester devant les tribunaux le scrutin qui a mené la semaine dernière à la désaffiliation du Syndicat des infirmières de la Cité de la Santé, à Laval.

La FIIQ estime que les règles élémentaires de démocratie n'ont pas été respectées lors de ce vote, mais refuse de donner plus de détails de crainte de divulguer des éléments de preuve. La requête devrait être déposée d'ici

quelques jours.

La centrale syndicale indique que le syndicat de la Cité de la Santé devrait attendre à octobre 2001 pour s'affilier à une autre organisation syndicale. Selon la présidente de la FIIQ, Jennie Skene, les avantages de faire partie d'une organisation comme la FIIQ sont plus importants qu'on ne le croit souvent. « Il y a beaucoup plus que les négociations, fait-elle valoir. Les représentations auprès du gouvernement ou de certains autres organismes font partie du travail syndical de tous les jours. »

Au syndicat de la Cité de la Santé, l'affiliation à la FIIQ est déjà chose du passé et une entente de service avec une autre centrale syndicale devrait être bientôt ratifiée.

La vice-présidente du syndicat, Louise Paquette, indique que l'exécutif syndical s'attendait à ce que le vote soit contesté par la FIIQ. « La FIIQ sait très bien que d'autres syndicats veulent se désaffilier. Le recours au tribunal n'est qu'une manœuvre d'intimidation », soutient-elle.

M^{me} Paquette indique d'ailleurs que l'exécutif syndical a suivi religieusement les sta-

tuts et règlements de la FIIQ lors du scrutin qui s'est tenu les 27, 28 et 31 janvier. « Nous avons même été plus catholiques que le pape, dit-elle. Les boîtes de scrutin ont été surveillées la nuit par des agents de sécurité, leur transport s'est aussi effectué sous surveillance, et le dépouillement des votes a eu lieu dans les règles, devant tout le monde. Je me demande bien ce que la FIIQ peut nous reprocher. »

Des 848 membres en règle du syndicat, 536 ont voté pour la désaffiliation et 181 contre.

Aide financière aux propriétaires de maisons exposées au radon

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Les propriétaires de maisons d'Oka et de Saint-Joseph-du-Lac qui ont été exposés au radon peuvent recevoir une aide financière pouvant atteindre 10 000 \$.

Mais pour recevoir cette aide, dont l'administration a été confiée par le gouvernement à la Société d'habitation du Québec, il est nécessaire que la maison en question serve de résidence principale et que son taux de radon soit mesuré lors d'une opération menée par la Direction générale de la santé publique.

Selon Claude Desmeules, de la Société d'habitation du Québec, quelque 300 résidences situées du côté sud de la route 344, dans le

secteur de la paroisse d'Oka, ont pu être touchées par le radon, un gaz radioactif d'origine naturelle qui se propage à partir du sol. Dans Saint-Joseph-du-Lac, le nombre potentiel de résidences touchées est inconnu parce qu'il s'agit d'un secteur rural.

C'est au début des années 1990 que les premières plaintes ont été signalées. Le gaz provenait d'une mine exploitée entre 1961 et 1976.

Afin d'informer tous les résidents de la mise sur pied de ce programme, des représentants de la Société d'habitation ont tenu hier soir une assemblée d'information à la polyvalente d'Oka. Une autre réunion aura lieu ce soir au même endroit.

D'une durée de trois ans, le pro-

gramme vise à amener les propriétaires de maisons exposées au radon à apporter des mesures correctives afin de protéger la santé des occupants. L'aide financière vise à permettre aux propriétaires d'installer un système de dépressurisation du sol, conçu pour abaisser le taux de radon à l'intérieur des résidences.

L'aide financière de base correspond à 75 % des premiers 2000 \$ de travaux admissibles pour l'installation du système.

Une aide financière exceptionnelle peut atteindre 10 000 \$ et elle est accordée uniquement lorsque le système de dépressurisation du sol qui a été installé n'a pas permis d'abaisser le taux de radon sous le seuil de 800 becquerels par mètre cube.

Santé : la régie de Laval compte sur Pauline Marois

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval est confiante que la ministre Pauline Marois accordera les 100 millions réclamés et que son plan de construction, d'agrandissement et d'acquisition d'équipement pour sept établissements sera réalisé au début de 2004.

Le plan de développement des infrastructures prévoit l'ajout de six salles d'endoscopie: trois à la Cité de la Santé et trois au nouveau Centre hospitalier ambulatoire régional de Laval (CHARL).

Le CHARL pourra être équipé d'un bloc opératoire comprenant quatre salles polyvalentes de chirurgie, tandis que les dix salles d'opération de la Cité de la Santé seront modernisées. La régie a annoncé qu'elle profiterait des futurs

travaux à la Cité de la Santé pour construire une nouvelle salle plus grande et plus fonctionnelle pour les urgences. « Le développement des services ambulatoires nécessite l'agrandissement des locaux d'endoscopie et d'imagerie médicale à la Cité de la Santé », a précisé la directrice régionale de la régie, Michèle Auclair.

La répartition des coûts par établissement a été établie comme suit: 48 600 097 \$ au CHARL, 33 475 479 \$ à la Cité de la Santé, 3 725 080 \$ à l'Hôpital juif de réadaptation, et 5 269 756 aux quatre CLSC de Laval. La régie demande 4 130 300 \$, tandis qu'un montant de 9 202 000 \$ sera utilisé pour l'achat du mobilier et des équipements généraux et un autre, de 3 450 750 \$, pour les frais généraux.

ÉCLAIRER

MON CHOIX AVEC L'AIDE DE CONSEILLERS AVERTIS

En 3 questions simples, mon conseiller me guide vers une gamme de fonds performants: les Fonds Banque Nationale. 66%* d'entre eux ont offert un rendement supérieur à la moyenne de l'industrie**, ce qui classe la Banque Nationale au premier rang des six grandes banques canadiennes pour la performance de sa famille de Fonds.

Cotisez en 2 temps, 3 mouvements

1 888 270-3941
www.invesnet.comPLACEMENTS
BANQUE NATIONALE

Fonds

BANQUE NATIONALE

STL : transport gratuit

Le transport sera gratuit à Laval les 15 et 16 mars prochains. En fait, ce sont ces jours-là, a décidé le Conseil des services essentiels, qui seront aux frais du Syndicat des chauffeurs de la Société de transport de Laval (STL).

Cette décision du Conseil fait suite à la grève illégale du 27 avril 1999. À la suite d'une audience publique en réparation, le Conseil émettait le 21 juin une ordonnance afin de réparer le préjudice subi par les usagers du fait de l'absence de transport en commun ce jour-là. Ainsi, deux journées de transport gratuit, les 23 et 24 septembre, devaient initialement être offertes aux usagers au frais du Syndicat des chauffeurs de la STL.

ANGLAIS

COURS AXÉS SUR LA CONVERSATION
Petits groupes : 3 à 7 personnes ; admission continue
COURS INTENSIFS à temps partiel et semi-intensifs
de jour, 25 h/semaine matin, après-midi, soir, samedi
135 \$/semaine* 1 à 7 fois/sem. • 190 \$/30 h*
*matériel pédagogique inclus, pas de taxe, déductible d'impôt, frais d'inscription : 40\$

Converlang

école de langues postmoderne
accréditée par Emploi-Québec
5268, av. du Parc
www.converlang.com (514) 278-5309

VENTE
3 POUR 1TAPIS DECOR & DESIGN
Claude Bouchard

VENTE 3 pour 1*
VOUS OBTENEZ:
1. TAPIS 1 re Qualité
2. SOUS-TAPIS Gratuit
3. INSTALLATION Gratuite
12 mois sans intérêts*
SP CIAL INVENTAIRE
INSTALLATION 48 h
MISE DE C T
GRATUITE

VENTE SP CIAL
TPS, TVQ
TAPIS
CARPETTES
PRÉLARTS
50%
de rabais

3645, boul. St-Joseph Est, Montréal
(514) 729-0891 (entre St-Michel et Pie IX)

Mathilde Leroux-Groleau, 4 ans. Tumeur cancéreuse.

Transfusée
21 foisDonner du sang,
une question de vie.

HÉMA-QUÉBEC

À peu près n'importe qui peut devenir un « professionnel » des médecines douces au Québec

ISABELLE HACHEY

Armée d'un diplôme bidon, d'un dossier incomplet et de son carnet de chèques, une journaliste du magazine *Consommation* est parvenue sans peine à devenir membre en règle de quatre associations « professionnelles » du domaine des médecines douces du Québec.

Isabelle Rivest a ainsi pu recevoir des carnets de reçus destinés à ses futurs « patients », que remboursent sans sourciller la plupart des grandes compagnies d'assurances du pays.

Mme Rivest a d'abord choisi huit associations. Après un premier contact téléphonique, elle a décidé de faire une demande d'adhésion auprès des cinq qui semblaient prêtes à accepter sa candidature.

Dans son dossier, la journaliste a inclus un faux diplôme du Collège des médecines douces de Val-d'Or, une école qui n'existe même pas. De plus, elle a fait état d'une formation insuffisante par rapport aux exigences minimales de l'association. Enfin, elle a joint au dossier la somme exigée — entre 70 \$ et 350 \$, selon le cas.

Des cinq associations, une seule a refusé la demande de Mme Rivest. « Plus le montant des cotisations était élevé, plus j'étais acceptée facilement, dit Mme Rivest. On me demandait seulement de compléter un formulaire extrêmement simple ! »

L'Association nationale des naturopathes, par exemple, exigeait 350 \$, 1200 heures d'études en na-

turothérapie et une assurance responsabilité professionnelle. Avec seulement 1000 heures de formation dans son dossier fictif, Mme Rivest est pourtant devenue membre sans difficulté.

La Corporation des intervenants en médecine alternative (CIMA) a quant à elle accordé un diplôme à Mme Rivest une semaine après qu'elle eut rempli un mince formulaire. « A satisfait toutes les exigences et rempli toutes les conditions pour devenir membre de notre corporation », y est-il inscrit.

L'Association des naturopathes du Québec et l'Académie des naturopathes et naturothérapeutes sont tombés tout aussi facilement dans le piège de la journaliste.

Plusieurs compagnies d'assurances remboursent les soins prodigués par les membres de ces associations. « Nous sommes conscients du problème que pose la reconnaissance professionnelle, dit Richard Fournier, directeur des communications de l'Assurance-Vie Desjardins. Mais ce n'est pas notre responsabilité de juger du professionnalisme d'un groupe d'individus. » Il ajoute tout de même que

le Regroupement des assureurs à charte du Québec vient de former un comité pour réfléchir à ce problème.

L'organisme Option Consommateurs recommande que l'exercice des médecines douces fasse l'objet d'un encadrement plus fiable, qui inclurait des programmes de formation continue, un processus disciplinaire et un fonds d'indemnisation pour les consommateurs lésés.

Manifestement, la volonté politique n'y est pas. Depuis des années, la Fédération québécoise des massothérapeutes fait pression pour un meilleur encadrement de la pratique. Après avoir tenté de convaincre l'Office des professions et le ministère de la Santé, la Fédération s'est tournée vers le ministère de l'Éducation, auquel elle demande de créer un programme de formation collégiale en massothérapie.

« Cela ne réglerait pas tous les problèmes, mais au moins, tout le monde aurait la même formation, dit Daniel Bouffard, directeur général de la Fédération. Ça va en prendre combien, des consommateurs lésés, avant que le gouvernement ne bouge ? »

L'enquête de Mme Rivest est loin de mettre dans l'embarras M. Bouffard, qui lutte depuis des années contre les charlatans qui envahissent la profession. « C'est la pointe de l'iceberg, estime-t-il. Les imposteurs existent, c'est vrai, mais il y a aussi des gens sérieux qui exigent un meilleur encadrement. »

Attention aux faux policiers à Laval

HUGO DUMAS

Deux imposteurs déguisés en policiers ont profité de leur nouveau statut et dérobé, à la pointe de leur « fausse » arme de service, le portefeuille d'un résident de Bellefeuille, hier matin, dans le quartier Chomedey, à Laval.

Vers 8 h 45, un homme de 43 ans immobilisé sa Plymouth Voyager à un arrêt obligatoire, à l'intersection des boulevards du Souvenir et Daniel-Johnson. Il repart, mais du coin de l'oeil, aperçoit une camionnette blanche avec une grande

ligne bleue sur le côté, qui allume des semblants de gyrophares. « À première vue, la camionnette ressemblait à une voiture de patrouille », dit l'agent Guy Lajeunesse, de la police de Laval.

Le résident de Bellefeuille n'avait pas grillé son arrêt. Il se gare tout de même en bordure de la route. Deux hommes, portant manteaux de cuir, pantalon et chemise foncés, descendent alors de leur Ford Windstar, maquillée en voiture de police. Ils ne portaient pas de galons aux épaules, mais avaient une casquette et des verres

fumés. Ils ont pointé leurs armes en direction du quadragénaire.

Un des faux policiers lui demande alors son portefeuille pour « faire des vérifications ». Les imposteurs sont retournés à leur camionnette, qui n'avait pas de plaque d'immatriculation, puis ont déguerpi avec les 100 \$ et toutes les cartes d'identité de la victime.

Les deux suspects mesuraient 1,85 m pour 85 kilos. Leur âge varie entre 20 et 25 ans. Toute information à leur sujet peut être transmise à la police de Laval au (450) 662-4636.

2828781
Not Ready

Portes ouvertes le jeudi 10 février 2000, de 14h à 21h

Brébeuf



Cours collégial

- D.É.C. en Arts et Lettres
- D.É.C. en Sciences humaines
- D.É.C. en Sciences de la nature
- D.É.C. (intégré) en Sciences, Lettres et Arts
- Baccalauréat international en Sciences humaines
- Baccalauréat international en Sciences de la nature

Bourses d'excellence et Bourses d'aide financière
Visite, évaluation du dossier et réponse d'admission sur place
Résidence pour filles et garçons

5^e secondaire pour filles et garçons

- Option Sciences (chimie et physique)
- Option Sciences humaines

Résidence (pour filles et garçons)
Bourses d'aide financière
Visites guidées

• **Date limite pour une demande d'admission : le 1^{er} mars 2000**

Cours collégial

Téléphone : (514) 342-9342, poste 355 Télécopieur : (514) 342-1846

Cours secondaire

Téléphone : (514) 342-9342, poste 231 Télécopieur : (514) 342-2676

Collège Jean-de-Brébeuf
3200, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec) Canada H3T 1C1
Site internet : <http://www.brebeuf.qc.ca>

Not Ready 2828781*?+ 04X030.00 ACHETONS.BIJOU..... THO

+

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse
9 février 2000

Page A12 manquante

Saisie majeure de matériel pornographique juvénile chez un chauffeur d'autobus scolaire

Presse Canadienne
PIERREVILLE

Des accusations de possession et de production de matériel pornographique juvénile ont été portées en début d'après-midi, hier, au palais de justice de Sorel, contre Yvan Boisclair, 31 ans, un chauffeur d'autobus scolaire de Pierreville.

Il devra revenir en cour vendredi matin pour sa comparution officielle devant un juge de la Cour du Québec et pour son enquête sur détention. Hier, il a comparu devant un juge de paix.

Ces accusations font suite à la plus grosse saisie jamais réalisée par la Sûreté du Québec en la matière. La seconde plus importante avait eu lieu en 1999 à Jonquière et 14 000 fichiers avaient été saisis. Lundi, ce sont 21 000 fichiers informatisés contenant du matériel pornographique juvénile qui ont été retrouvés par l'escouade des crimes organisés dans la résidence de Boisclair.

Les limiers ont saisi les disques durs, les disquettes et les CD ROM, l'ordinateur du suspect, plus de 500 cassettes vidéo et des albums de photographies. Le nombre exact de cassettes et de photographies montrant de la pornographie juvénile est encore inconnu puisque celles-ci n'ont pas été analysées entièrement.

Tel que l'a précisé l'agent Daniel Lamirande, chargé des affaires publiques à la Sûreté du Québec, il est par contre assuré que les cassettes vidéo et les albums contiennent bel et bien des photographies d'enfants nus dans des positions explicites.

Cette enquête a été entreprise il y a six mois à la suite d'une plainte logée par un internaute à la police provinciale de l'Ontario. « Cet homme de l'Ontario disait qu'il avait « chatté » avec le suspect en août 1999 et qu'il avait reçu des photos d'enfants nus. Il avait également fourni de précieuses informations aux policiers sur l'identité du fournisseur. L'enquête a donc été transmise à la Sûreté du Québec à Montréal puis à l'escouade des crimes organisés ici, en Mauricie, étant donné que le suspect est un

résidant de Pierreville, a expliqué l'agent Lamirande.

Boisclair a été arrêté lundi matin sur les lieux de son travail, chez Autobus Bélisle à Pierreville. Les déclarations effectuées par le suspect lors de l'interrogatoire ont conduit les policiers à ouvrir une autre enquête sur des délits criminels reliés à la sexualité juvénile.

Cependant, l'enquête de la SQ menée dans le dossier de la possession et de la production de matériel pornographique juvénile ne permet pas de croire que Boisclair aurait lui-même filmé ou photographié des enfants. Il aurait plutôt conçu ses cassettes vidéo grâce à des photographies prises sur le réseau Internet.

Un employé modèle

L'arrestation de Boisclair a créé tout un choc à Pierreville. Le chauffeur d'autobus de 31 ans jouissait en effet d'une excellente réputation. Selon le propriétaire de la compagnie d'Autobus Bélisle, Donald Bernard, il était un employé modèle. « Jamais je n'aurais pensé que cela pourrait arriver. Pour moi, cela a été tout un choc. Il travaillait pour nous depuis 12 ans comme

chauffeur d'autobus et jamais, jamais nous n'avons eu la moindre plainte à ce sujet. Il était aimé comme chauffeur d'autobus parce qu'il était aimable, poli et qu'il savait maintenir la discipline. Et depuis 18 mois, il cumulait les fonctions de commis de bureau en remplacement d'un employé. Avec cette histoire, nous perdons un bon chauffeur », a raconté M. Bernard.

Pour toute la durée des procédures judiciaires, Yvan Boisclair sera suspendu sans solde. Célibataire et sans enfant, réputé pour mener une vie tranquille, il affichait toujours une très grande disponibilité. Il avait d'ailleurs travaillé pour la Commission scolaire De La Rivéraine comme surveillant d'élèves à l'école primaire Moreau à Pierreville. Il lui arrivait également d'y donner des cours d'informatique.

C'est la deuxième fois cette année que la SQ procède à une saisie de matériel pornographique juvénile dans la région. La première enquête vise un haut gradé de la police de Trois-Rivières-Ouest. Cependant, aucune accusation n'a été portée contre lui à ce jour. L'enquête pourrait aboutir la semaine prochaine.

Noyade au Centre sportif de Sainte-Agathe

Un jeune handicapé intellectuel de 20 ans s'est noyé, lundi après-midi, dans la piscine intérieure du Centre sportif de Sainte-Agathe, dans les Laurentides. Selon les informations fournies hier par la Sûreté du Québec (SQ), Jérémie Bluteau se baignait en compagnie d'une quinzaine d'autres personnes d'un même groupe, qui fréquentaient la même institution.

Lorsque le bain libre s'est terminé, vers 15 h, on a constaté que Jérémie manquait à l'appel. C'est la surveillante de la piscine qui a repéré le corps de la victime, gisant au fond de la piscine.

Des manoeuvres de réanimation ont été pratiquées, mais le décès du jeune homme a été constaté au Centre hospitalier Laurentien de Sainte-Agathe. Les parents du jeune homme habitent à Montréal. La SQ a ouvert une enquête.

EN BREF

Suspect recherché

■ Martin Poulin, 28 ans, mesurant 1m76 et pesant 76 kg, est recherché par la police municipale de Deux-Montagnes. Il aurait commis plus de 100 introductions par effraction, surtout sur la rive nord de Montréal, de Mascouche à Oka. Les yeux pers et les cheveux châtain longs, il porte habituellement une moustache. Après avoir défoncé les portes des résidences qu'il visite, il place les articles volés (télé, vidéos, systèmes de son...) dans une camionnette Pontiac Transport. Toute information à son sujet peut être transmise au sergent-détective Réal Brunet (450) 974-5322 ou au sergent-détective Christian Lafontaine au (450) 974-5324.

Détecteurs de fumée fiables

■ À la suite d'essais effectués par les Laboratoires des assureurs du Canada sur 11 détecteurs de fumée soupçonnés de ne pas répondre aux normes établies, Santé Canada conclut que tous les détecteurs (dix modèles ioniques et un modèle optique) ont obtenu des résultats satisfaisants. Les Canadiens peuvent donc continuer à faire confiance à leurs détecteurs de fumée.

Les tests d'ADN de Fyfe non concluants

■ Les tests d'ADN pratiqués sur William Patrick Fyfe, 44 ans, accusé de meurtre, sont non concluants. Fyfe a été arrêté à Brampton, en Ontario, peu avant Noël, à la suite du meurtre de Mary Glenn, 53 ans, de Baie-d'Urfé, à l'ouest de Montréal. À la suite de son arrestation, le SPCUM, la Sûreté du Québec et la police de Laval ont échangé des informations pour tenter de dégager des similitudes entre la mort de Mary Glenn et celle d'autres femmes de la région montréalaise.

2829363
Not Ready

Cours de préposées/préposés aux bénéficiaires de soins de longue durée COURS À TEMPS PLEIN

Conditions d'admissibilité:

Être prestataire de l'assurance-emploi ou l'avoir été au cours des trois dernières années ou des 5 dernières années pour des prestations de maternité ou parentales OU être prestataire de l'assistance-emploi (sécurité du revenu) OU être une personne sans chèque et sans revenu.

Préalables:

Avoir terminé la 3e année du secondaire OU détenir une attestation d'équivalences reconnues OU posséder une expérience pertinente.

Durée:

500 heures

Lieu:

La formation se donne dans un établissement de santé.

Les personnes qui auront terminé avec succès cette formation seront engagées en priorité par les centres d'hébergement et de soins de longue durée de la région de Montréal.

Pour participer à une rencontre d'information, communiquez avec Diane Côté ou Colette Gauthier au numéro (514) 595-2047.

Ce projet est réalisé grâce à l'aide financière du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre géré par Emploi-Québec.



sports experts®



Jusqu'à

50% de rabais

sur tout l'équipement de ski alpin et de planche à neige

TYROLIA

NORDICA

Trip



ROSSIGNOL

ATOMIC

AIR WALK

SANTA CRUZ snowboards

MORRIS

Liquid

Drill

HEAD

HH HELLY HANSEN



HORS-LA-LOI

ORAGE

30% à 60% de rabais

sur tous les vêtements de ski et de planche à neige

SALOMON

DYNASTAR

Columbia Sportswear Company

SIMS

HEADONES

Ripstone

O'NEILL

20% à 50% de rabais

sur tous les accessoires tels que gants, mitaines, tuques, chandails à col roulé...



Offre de base : Obtenez 1 mille de récompense AIR MILES pour chaque tranche d'achat de 20 \$*.

*Tous les articles, couleurs ou grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à la fermeture dimanche le 13 février 2000.

** Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Holdings N.V., employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et par Le Groupe Forzani Ltée. *Excluant les taxes. Cette offre est valide dans les magasins Sports Experts participants. Les milles de récompense ne s'appliquent pas sur l'achat de certificats-cadeaux, locations ou services.

Une grève des camionneurs couve

Les routiers de l'Abitibi remettent leurs poids lourds

CAMILLE BEAULIEU
collaboration spéciale, ROUYN-NORANDA

Est-ce de nouveau en Abitibi que les hostilités reprennent dans l'industrie du camionnage ? Comme l'automne dernier, les routiers d'Abitibi-Témiscamingue ont remis hier leurs camions-remorques tandis que leurs collègues des autres régions manifestent autrement leur grogne. Menacés à court terme de dépôts de bilan à cause des hausses fulgurantes des prix du diesel, les camionneurs propriétaires prennent les grands moyens.

En Abitibi, de 100 à 150 camions-remorques font la pause depuis hier et le mouvement s'étend.

Les transporteurs routiers de la Mauricie, de Lanaudière et du Saguenay—Lac-Saint-Jean manifesteront vendredi prochain. Il est prévu, a confirmé hier Jean l'Heureux, du Syndicat national du transport routier (SNTR), qu'une cohorte d'une cinquantaine de camions provenant de Shawinigan, rejoins ensuite par des collègues de Lanaudière, ralentiront considérablement la circulation vendredi après-midi sur les autoroutes 55 et 40 que les camionneurs doivent emprunter pour se rendre manifester devant les bureaux de Joliette du ministre des Transports, Guy Chevrette.

Les camionneurs de Montréal, pour leur part, peaufinent des moyens d'action qui affecteront d'ici vendredi les opérations d'expéditeurs de tous les types de marchandise, confirme John David Duncan, porte-parole du SNTR. La rumeur veut aussi que le centre de tri intermodal du port de Montréal écope de nouveau.

La Sûreté du Québec confirme que jusqu'ici, les camionneurs abitibiens ont évité d'ériger des barricades ou de faire des blocus qui risqueraient de leur valoir une nouvelle injonction.

Des assemblées publiques tenues ces derniers jours à Montréal, en Abitibi-Témiscamingue, en Mauricie et au Saguenay—Lac-Saint-Jean ont révélé de confortables majorités (dans les 90 %) de camionneurs-propriétaires en faveur d'actions énergiques et rapides. Ceux de Québec, de la Gaspésie, des Hautes-Laurentides, de l'Outaouais et de l'Estrie se prononceront en fin de semaine prochaine. C'est alors, dit-on, que s'il le faut, les actions d'envergure vont démarrer.

Le prix du diesel

L'automne dernier, les camionneurs réclamaient le droit de se syndiquer. Cette fois-ci, ils affirment batailler pour leur survie. Les

prix du carburant diesel sont passés de 42 cents à 78 cents le litre depuis septembre dernier, ce qui représente un grignotement passé de 22 % à 40 % du revenu brut des camionneurs propriétaires. Résultat : pas moins de 50 camionneurs témiscabitiens auraient déposé leur bilan au cours des deux derniers mois.

Et le mouvement ne ferait que débiter, selon des observateurs qui craignent que le prix du diesel bondisse d'ici peu jusqu'à 1 \$ ou 1,10 \$. Les camionneurs indépendants sont d'autant plus abasourdis que de mémoire d'homme, en Amérique du Nord le prix du diesel a toujours été inférieur à celui de l'essence.

Les participants aux rencontres publiques de camionneurs indépendants enjoignent le SNTR (4000 membres au Québec dont 1500 camionneurs-propriétaires) de prendre les moyens pour contraindre les « donneurs d'ouvrage » à rembourser immédiatement les hausses du prix du fuel depuis septembre dernier. « Ensuite, on va s'asseoir et discuter tout le reste », a promis hier Mario Thibault, porte-parole provincial du SNTR-CSN.

Un forum national de l'industrie du camionnage s'est conclu il y a quelques jours à Montréal sans accord des participants. Les centrales CSN et CSD réclament toujours des modifications au Code du travail pour permettre la syndicalisation des 12 000 camionneurs propriétaires québécois. La FTQ milite en faveur d'une association professionnelle unique. Les employeurs ou donneurs d'ouvrage s'en tiennent au statu quo, en vertu duquel les camionneurs propriétaires sont considérés comme des entrepreneurs.

La charge de concilier ces positions revient maintenant aux ministres des Transports, Guy Chevrette, et du Travail, Diane Lemieux. « S'il y a une autre grève au Québec, que ce soit des blocus ou autre chose, ce ne sera pas contre Chevrette cette fois-ci, mais contre les donneurs d'ouvrage », menace Mario Thibault.

Importateur de reproductions antiques européennes

Économisez jusqu'à **50%**

Nous payons les deux taxes

Offre prolongée jusqu'au 12 fév. 2000

Tables, jusqu'à 16 pi. de long

MOBILART C & R

L'une des plus importantes salles d'exposition au Canada
6529, boul. Décarie (coin av. Plamondon) Montréal

Stationnement à l'arrière

(514) 344-1400

Pour faire montre d'affection.

Montres en acier inoxydable résistantes à l'eau, pour hommes et femmes, 350 \$ chacune. Garantie de 3 ans, remplacement sans frais à vie de la pile et gravure gratuite.

(Les articles illustrés ne correspondent pas à la taille réelle.)

BIRKS

TEMPS depuis 1879

BIRKS

1240 Square Phillips 397-2511 • Fairview Pointe-Claire • Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno. 1-800-682-2622 • www.birks.com

L'Association médicale du Québec réclame un sommet de la santé

FRANÇOIS BERGER

Les médecins ont le moral bien bas et n'ont pas beaucoup à envier à leurs patients, selon le président de l'Association médicale du Québec (AMQ), le Dr Daniel Wagner.

En fait, les médecins sont souvent aussi découragés que les patients devant les carences du système de santé, et ils doivent subir non seulement les pressions des gestionnaires qui cherchent à réduire les coûts, mais également celles des patients qui réclament de meilleurs services, a déploré hier à Laval le Dr Wagner dans le cadre d'une tournée du Québec.

L'Association a vu son membership augmenter brusquement de 20 %, depuis un an, pour atteindre 6000 médecins, soit un sur trois pratiquant au Québec. Cette hausse subite est signe, selon le Dr Wagner, que le moral n'est pas bon et que les médecins cherchent « un support accru ». L'AMQ est un regroupement volontaire, ni syndical, ni professionnel, qui fait partie du grand lobby canadien des médecins, l'Association médicale canadienne, dont les 55 000 membres cherchent à influencer les gouvernements en matière de normes de la santé et de budgets consacrés aux soins.

Les rôles du médecin sont de plus en plus nombreux, de dire le Dr Wagner : de guérisseur, il est aussi devenu communicateur, gestionnaire, défenseur des intérêts des patients, collaborateur au sein d'équipes multidisciplinaires... Mais il est aussi un être humain, sujet au stress. C'est son côté humain qui est probablement le plus « malmené », ajoute le président de l'AMQ, médecin de famille à Montréal.

« Il y a un malaise sérieux dans la santé », dit encore le Dr Wagner, qui réclame la tenue d'un « sommet de la santé » au Québec, une idée déjà avancée entre autres par la Fédération des médecins omnipraticiens et par l'Association des hôpitaux du Québec.

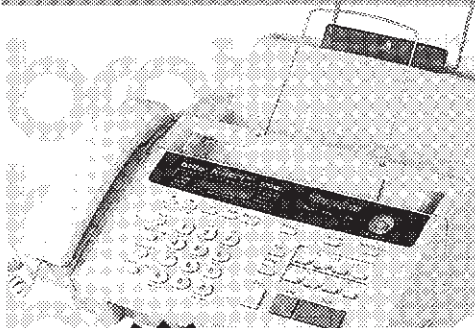
Un tel sommet permettrait non seulement de revoir les façons de rendre les soins — le secteur privé pourrait avoir un plus grand rôle —, mais donnerait aussi aux médecins l'occasion de s'engager davantage dans le système, estime le Dr Wagner. « Nous n'avons pas besoin de plus de fonctionnaires dans les régies régionales de la santé ou dans les hôpitaux, mais nous avons besoin de plus de médecins », clame-t-il.

L'AMQ accueille avec satisfaction les nouveaux investissements annoncés par la ministre Pauline Marois dans les urgences et dans la construction de nouveaux centres de traitement ambulatoire, dans la région de Montréal. Le Dr Wagner croit cependant que ces mesures « parcellaires » doivent dorénavant faire place à une vision plus large du problème de la santé, dans le cadre justement d'un sommet de la santé.

DES AUBAINES À TOUT CASSER !



*brother s'engage à donner 40 000 \$ à la Fondation des maladies du cœur et vous pouvez aider aussi !



TOUT EN UN MFC-970 A PAPIER ORDINAIRE

- Réduction/agrandissement de 50 % à 200 %
- Jusqu'à 20 pages de mémoire • Alimentation auto de 10 pages 44545

50 \$ de rabais*

Notre prix 349,99
Rabais postal -50,00
Prix après rabais **299⁹⁹**

Télécopieur, imprimante, copieur, scanner, télécopieur PC, centre de messages !

Télécopieur, imprimante, copieur, scanner, télécopieur PC, centre de messages !



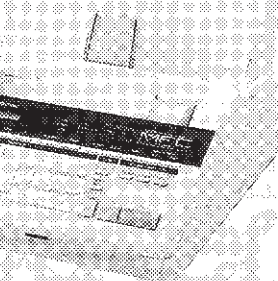
TOUT EN UN MFC-1970MC

- Alimentation auto de 20 pages, capacité de 200 pages
- Réduction/agrandissement de 50 % à 200 %
- Jusqu'à 50 pages de mémoire
- Balayage optique de 400 x 400 44369

50 \$ de rabais*

Notre prix 399,99
Rabais postal -50,00
Prix après rabais **349⁹⁹**

Télécopieur, copieur, imprimante laser



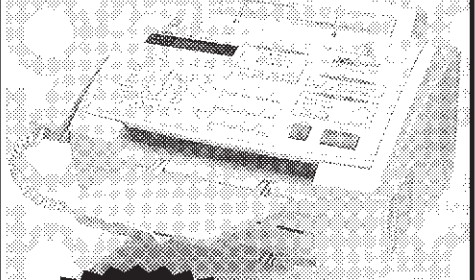
TOUT EN UN LASER MFC-4350

- Télécopieur, imprimante, copieur
- Alimentation auto de 20 pages
- Imprimante laser de 600 x 600 points/pouce 45559

40 \$ de rabais*

Notre prix 649,99
Rabais postal -40,00
Prix après rabais **609⁹⁹**

Télécopieur, imprimante, copieur, scanner, télécopieur PC !



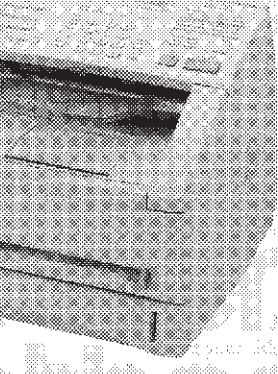
TOUT EN UN MFC-8600

- Télécopieur, imprimante, copieur, scanner, télécopieur PC
- Alimentation auto de 30 pages
- Impression de 12 pages/min. avec 600 points/pouce
- Capture vidéo • Balayage optique de 1200 x 1200 389274

40 \$ de rabais*

Notre prix 899,99
Rabais postal -40,00
Prix après rabais **859⁹⁹**

Télécopieur, copieur, imprimante laser



ÉTIQUETEUSE PT85

- Pour ruban de 9 mm et 12 mm
- 9 styles de caractères, encadrement et soulignement
- Imprime jusqu'à 2 lignes 38173

Gratuit !
Oursin 'Ruby Heart' **

59⁹⁹

**Offre postale

Prix en vigueur du 9 au 13 février jusqu'à l'épuisement des stocks.

Rencontrez Guy Lafleur en personne ! Le 20 février de 10 h à midi, 1465, boul. St-Bruno, St-Bruno

Notre Centre de copies de Pointe-Claire est ouvert 24 h pour répondre à tous vos besoins !

MONTRÉAL	
• 301, rue St-Antoine Ouest (à l'angle de Bleury)	Brossard 6555, boul. Taschereau Dorval 3165, boul. des Sources Greenfield Park 3344, boul. Taschereau Lasalle 7214, av. Newman Laval 1600, boul. le Carbastier 3055, boul. le Carrefour (Carrefour Laval) Longueuil 2790, chemin Chambly Mascouche 145, montée Masson*
• 1035, rue du Marché-Central	Pointe-Claire 365, boul. Brunswick (derrière Fairview)
HEURES D'OUVERTURE :	Rosemère 315, boul. Curé Labelle St-Bruno 1465, boul. St-Bruno
Lun. au vend. : 8 h à 21 h	St-Jean-Sur-Richelieu 1000, boul. du Séminaire
Sam. : 9 h à 17 h	St-Jérôme 1135, Jean-Baptiste Rolland Ouest
Dim. : 10 h à 17 h (*Dim. : 11 h à 17 h)	St-Laurent 3660, boul. Côte-Vertu
Livraison gratuite le lendemain	St-Léonard 4625 ou 6800, rue Jean-Talon Est
Tél. : 1-800-668-6888 Téléc. : 1-800-567-2260	St-Hyacinthe 3700, boul. Martineau Ouest
	Ville Mont-Royal 4205, boul. Jean-Talon Ouest
	VISITEZ NOTRE SITE WEB www.bureauengros.com

BUREAU EN GROS

Articles de bureau • Bas prix d'entrepôt

Avec Teccart l'avenir technologique n'a plus de secret

Quatre programmes de D.E.C. complets et enrichis

Technologie de l'électronique industrielle : option instrumentation et automatisation 243.06

Technologie de l'électronique : option télécommunications 243.11

Technologie de systèmes ordinés : réseautique 243.15

Technique de l'informatique 420.01

D.E.C. en 2 ans

Technologie de systèmes ordinés : réseautique 243.15

Techniques de l'informatique 420.01

• Un D.E.C. en 2 ans à raison de 3 sessions par année (incluant l'été)

• Un stage en entreprise

A.E.C. en 16 mois

Technologie de systèmes ordinés 902.37

Instrumentation, automatisation, robotique 902.32

Télécommunications 902.34

Techniques de micro-informatique 901.91*

Installation, maintenance et configuration de systèmes de télécommunications E.L.I.*

* sur 3 sessions (12 mois)

Ateliers de formation

Pour développer votre employabilité, vos compétences, vos horizons...

près de 80 ateliers offerts, niveaux débutant à avancé, jour, soir, samedi. (Plusieurs dates disponibles) parmi les domaines suivants :

- Familiarisation avec l'informatique
- WEB-Internet
- Assembler et configurer un micro-ordinateur
- Réseautique (Windows NT, Novell, TCP/IP, Proxy)
- Systèmes d'exploitation (Unix, NT, Windows)
- 4^e dimension
- Base de données (ACCESS)
- Programmation (Visual Basic, Langage C, Delphi, Labview, ...)
- Labview - du 28 février au 3 mars 2000
- Gestion Manufacturière Intégrée (GMI) (Introduction à la GMI - 23 février)
- SCADA
- Automatisation (OMRON, Allen Bradley, etc.)
- Entretien-Support (A+, Network+)
- Installation et configuration de périphériques



Le collège

technologique

3155 Hochelaga, Montréal, (Québec) H1W 1G4 (Métro Préfontaine)
(514) 526-2501 • www.teccart.qc.ca

Delisle Mazda
Votre meilleur choix !
Au meilleur prix !

2000 Protégé DX
13 845 \$ ou
195 \$** /mois

Delisle Mazda
Votre meilleur choix !
Au meilleur prix !

2000 Protégé SE
209 \$* /mois

Delisle Mazda
Votre meilleur choix !
Au meilleur prix !

2000 Protégé LX
Groupe électrique
239 \$* /mois

Delisle Mazda
Votre meilleur choix !
Au meilleur prix !

2000 Protégé Touring
Groupe électrique
259 \$* /mois

Delisle Mazda
Votre meilleur choix !
Au meilleur prix !

2000 626 LX
289 \$* /mois

Delisle Mazda
Votre meilleur choix !
Au meilleur prix !

626 LX 2000 V6
349 \$** /mois

PAYONS PLUS \$\$\$
POUR VOTRE ÉCHANGE
TOUTES MARQUES ACCEPTÉES

Delisle Mazda
Votre meilleur choix !
Au meilleur prix !

2000 B3000 V6
Cab Plus SE
279 \$* /mois

Delisle Mazda
Votre meilleur choix !
Au meilleur prix !

MPV 2000
299 \$** /mois

Transport et préparation inclus.
* Location 48 mois. Comptant requis: B-3000 et Protégé, 1945*, 626 et MPV, 2945*; taxes en sus.
** Achat Protégé DX. Comptant requis: 1945*, taxes en sus.

FINANCEMENT SUR ACHAT **2,9%**
0 \$ comptant disponible
PROGRAMME pour **750 \$**
DIPLOMÉS COLLEGE ET UNIVERSITE

Delisle Mazda
Votre meilleur choix !
Au meilleur prix !

2815, rue Sherbrooke Est (entre Pie-IX et Papineau)
(514) 523-1122

UNE SEMAINE SEULEMENT - APPELEZ AVANT LE 12 FEVRIER!

la baie

NETTOYAGE DE MOQUETTES

Rabais de 30-40%

29 \$ 2 pièces et 1 vestibule
Notre prix ord. : 46 \$. Notre procédé de nettoyage à la vapeur déloge la saleté, nettoie les fibres à fond et en ravive les couleurs.

59 \$ 5 pièces et 1 vestibule
Excellente occasion! Notre prix ord. : 85 \$.

74 \$ maison au complet* 5 pièces, 13 marches et 1 vestibule
Rabais de 50 \$ - valeur exceptionnelle! Notre prix ord. : 124 \$.

23 \$ méthode de luxe en 2 étapes
Pour chaque pièce nettoyée selon notre procédé spécial, recommandé pour les moquettes très sales. Pulvérisations préalables et agitation des fibres pendant le nettoyage à la vapeur. Notre prix ord. : 39 \$.

NETTOYAGE DE MEUBLES RABAIS DE 20%

59 \$ UN CANAPÉ ET UN FAUTEUIL
Nettoyage à la vapeur. Frais additionnels pour tissus spéciaux, coussins de dossier non attenants et meubles modulaires. Méthode de nettoyage adaptée au tissu pour le maximum de résultats. Notre prix ord.: 74 \$.

NOTRE SERVICE 4 ÉTOILES : UNE GARANTIE DE SATISFACTION

- * Notre procédé nettoie vos moquettes à fond, complètement et en toute sécurité.
- * Nos spécialistes apportent un soin particulier au nettoyage des taches rebelles et des endroits passants.
- * Nous déplaçons et remettons en place la plupart des meubles.
- * Nous vous fixerons un rendez-vous qui vous convient, même le samedi.

Appellez du lundi au samedi entre 8 h et 18 h
(514) 339-5420
1 800 441-0224

Renseignez-vous sur notre désodorisant et notre traitement de protection des fibres. Les pièces de plus de 200 pieds carrés comptent pour deux pièces ou plus. Le vestibule est limité à 10 pieds linéaires et doit être attenant. Frais additionnels pour moquettes en laine. Prix fixé séparément pour escaliers.

Le Festival du canard disparaît

Presse Canadienne
BROMONT

Le Festival du canard n'est plus. Après quatre années d'opération, l'événement est condamné à disparaître, faute de financement.

Depuis 1998, alors qu'une pluie diluvienne a littéralement submergé Bromont, de graves problèmes financiers affectaient le festival. « Ça fait un an et demi que je travaillais là-dessus. J'ai vraiment fait tout mon possible pour sauver l'événement », a confié hier Jacques Ouimette, président et directeur général du festival.

Selon lui, le festival concurrent né à Knowlton n'est nullement responsable de la mort du Festival du canard. « Le mal était déjà fait. La pluie nous avait causé trop de torts », explique-t-il.

Malgré l'échec, celui-ci soutient que son festival n'aura pas été qu'un fiasco. L'événement a remporté deux Grands prix du tourisme, dont un national, et permis la vente de 12 000 repas gastronomiques en dehors de la saison touristique.

« L'an passé, nous avons presque atteint le seuil de rentabilité. La situation était bien loin d'être critique. Si nous avions eu une situation financière normale, ça aurait été un succès », se rappelle-t-il.

De l'avis de M. Ouimette, l'absence d'un intérêt local peut-être expliquer la disparition de l'événement annuel qui égayait le mois d'octobre à Bromont.

« Nous n'avons pas réussi à créer un mécanisme qui fasse en sorte que la région supporte son festival. Après la première édition, c'est comme si les gens trouvaient ça normal qu'il y ait un festival chez eux », dit-il.

Loin de vouloir jeter le blâme sur les créanciers, ou d'éprouver une quelconque rancune vis-à-vis ses collaborateurs, M. Ouimette se dit plutôt très triste. « J'ai investi environ 100 000 \$ personnellement. Je comprends très bien les créanciers et je sais que je ne peux pas leur en demander plus », confie-t-il.

© Copyright 2000 Compagnie de la Baie d'Hudson